Claire DUGAST

Belleville en Caux, le 03/11/2020

M. Bouchinet,

Je viens par cette lettre vous apporter les arguments qui m'oppose fortement à l'implantation d'un parc éolien sur la plaine du Tors.

Nous habitons avec ma famille, 6 impasse du Chemin Vert à Belleville en Caux, au bout d'une impasse paisible et agréable avec une vue sur la plaine, vue qui sera très altérée par deux éoliennes de 150 m de haut que l'on nous projette d'implanter à 500m (et certainement pas plus) de chez nous.

Une implantation plus loin des habitations n'est pas possible dans ce projet car on veut implanter une quantité importante d'éoliennes. Dans ce cas précis, je tiens à souligner le manque criant de respect des habitants de cette campagne.

Pour ma part, j'ai choisi d'acheter avec mon compagnon, une maison à la campagne afin d'avoir une meilleure qualité de vie et bénéficier de plus de tranquillité, plus d'espace entre les habitations, d'un meilleur cadre de vie, de moins de pollution. Ces éoliennes dégraderont ce bon vivre à la campagne et perturberont nos vies.

Sans évoquer, la baisse de la valeur de notre maison des lors que ces géantes surgiront du sol. Ce sera le cas pour beaucoup d'habitants de Belleville en Caux, de Calleville-les-Deux-Eglises, de Val de Saane, ...

Heureusement que l'entreprise SEIDER propose la création de terres pleins cauchois et la réimplantation d'arbustes pour occulter la vue. C'est une

honte, aux regards des millions d'euros dont va bénéficier cette entreprise internationale.

EDF achète déjà plus cher l'électricité des éoliennes pour une pseudo transition écologique. Ce secteur est bien évidemment bénéficiaire et porteur pour tous ces actionnaires. L'intérêt financier est donc immense.

De plus, cette énergie ici proposée est loin d'être suffisante et rentable sur le long terme. Un parc de 8 éoliennes pour une ville comme Yvetot. Quel est réellement le projet national éolien ? La dégradation du paysage français qui fait notre fierté à tous est-elle envisagée ? Que pense la SAFER de cette exploitation des espaces agricoles ?

On nous propose une énergie plus polluante que le nucléaire et on se débrouille très bien pour nous faire croire le contraire. Ces éoliennes seront installées pour une durée de 25 / 30 ans de bail, durée suffisante pour détruire totalement les sols des agriculteurs avec des piliers énormes de 1,5 tonnes de béton et ferraille.

Par ailleurs, on veut implanter 8 éoliennes dans un périmètre très petit. Autant dire, que le paysage sur la plaine du Tors sera très diffèrent, très limité et dégradé. Aimeriez-vous être propriétaire d'une habitation avec vue sur des éoliennes de 150 m ? Est-ce que M. Didier Bourreau aimerait acquérir une propriété tout près de son parc éolien ?

Aurons-nous de réelles contreparties ? Comme la baisse de la facture d'électricité, l'aménagement du territoire pour les riverains, plus de trottoirs, l'embellissement de l'église de Belleville en Caux, la baisse de la taxe foncière...

Pour finir, et c'est le point certainement le plus important, l'activité des éoliennes peut avoir un impact réel sur la santé des habitants environnants. On observe de nombreux cas de troubles de sommeil, de troubles neurologiques, des signes de stress (et les cancers qui en découlent) dans des zones à proximité d'éoliennes. Permettez-moi d'être inquiète pour mes enfants de 3 et 6 ans. Comment vont-ils grandir dans cet environnement ? Une maternelle se situe tout près de ces éoliennes. Est-ce que ceci a été pris en compte ? Se préoccupe t'on suffisamment de la santé de nos enfants (dans un village où il y a beaucoup de jeunes familles) ?

Cette vie à la campagne tant appréciée n'est pas assez protégée, et aujourd'hui, des riches entrepreneurs lointains veulent venir s'enrichir chez nous en semant la zizanie entre les habitants de nos villages.

Des éoliennes à Tôtes et à Saint Pierre Bénouville, n'est-ce pas déjà assez ? La ville est désormais polluée, voilà maintenant qu'on vient polluer notre campagne. Laissez-nous la préserver en empêchant cette entreprise d'implanter des éoliennes chez nous.

Claire DUGAST

Monsieur Jean-Pierre Bouchinet Commissaire-enquêteur
Enquête publique du « Parc éolien de la plaine du Tors »

Régine Gosse Le 05/11/2020

Monsieur le Commissaire enquêteur,

«Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences.» Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 article1

Je me permets donc d'apporter ma contribution dans ce sens ainsi qu'en soutien à des membres de ma famille et amis des communes concernées.

Nos campagnes couvertes d'éoliennes industrielles sont détruites à très grande échelle comme jamais aucune autre industrie ne l'a fait.

L'éolien au lieu d'être une solution s'avère être un problème.

C'est une énergie dévastatrice pour l'environnement, et cela pour une production énergétique très faible. (Environ 4% de notre électricité pour 8000 éoliennes.)
Elle n'est efficace ni pour sortir du nucléaire, ni pour sauver le climat.

D'ailleurs, MARJOLAINE MEYNIER-MILLEFERT, RAPPORTEURE LREM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE AUBERT a dit :
« Remplacer l'énergie nucléaire par les énergies renouvelables électriques n'a pas d'effet sur la lutte contre le changement climatique. Il faut le dire, l'affirmer, car nos concitoyens ne le savent pas »

L'intermittence des éoliennes exige une autre énergie les jours sans vent,(soit gaz ou charbon) donc augmentation du CO2.
Le déficit de la balance commerciale grandit et détruit notre économie. Ces projets ne tiennent que par les subventions d'état distribuées aux promoteurs éoliens. Ces derniers masquent la très faible efficacité de ces machines industrielles et massacrent ce qu'on a de plus précieux c'est à dire notre patrimoine, notre cadre de vie et la biodiversité déjà très menacée.
Jusqu'à quand durera ce privilège scandaleux!
Il faut stopper ce gaspillage financier et inverser le mouvement par des projets respectueux de l'environnement.
Cela a été pourtant dénoncé à plusieurs reprises par la Cour des Comptes ainsi que par la Commission d'Enquête Parlementaire.

Des conséquences catastrophiques immédiates pour les riverains dont les prix des biens immobiliers s'effondrent lorsque les machines démesurées s'installent à 500 m de leurs maisons. La proximité de ces mastodontes de plus en plus puissantes augmente l'exposition aux nuisances sonores et autres problèmes inévitables face à ces machines.
Quelles sont les mesures de sécurité prises pour les infrasons alors que l'on sait qu'elles provoquent des problèmes de santé ?
Il faut prendre conscience de ce drame. Des voix s'élèvent pour raconter le malaise, les insomnies, les céphalées, la mortalité animale comme à Nozay et cancers pédiatriques à Sainte-Pazanne, dont les mesures de protection se font attendre.
Malgré l'alerte des scientifiques et des associations, on persiste à nier les facteurs environnementaux.
Les riverains sont sacrifiés au nom d'une transition énergétique de moins en mois propre et transparente.

Le bilan écologique est très discutable.
Le remplacement des éoliennes au bout de 15 ans exige une nouvelle fondation ce qui va multiplier les surfaces de terre incultivable.
Lors du démantèlement, la loi stipule l'enlèvement d'un mètre de fondation pour les terres cultivables.
Cependant, il faut que l'eau puisse s'infiltrer et remonter par capillarité pour que la terre soit nourricière,

de plus, certaines cultures ont des racines qui vont à 2 ou 3 m de profondeur, donc ce sont bien des terres mortes dont il s'agit.
Pourquoi la loi occulte ces problèmes de pollution des sols ?
Les pales ne sont pas recyclables, que vont devenir ces déchets ?

Les éoliennes tuent, rendent malade et coûtent cher aux consommateurs, cette dictature verte de l'éolien est sans pitié et inhumaine.
On porte atteinte à la qualité de vie et à la santé des hommes pour une énergie dévastatrice et inutile.
Nous ne devons pas être complice de cette folie et protéger nos enfants et les générations futures.
A quoi sert le principe de précaution !
Aucune étude épidémiologique n'a été faite malgré la recommandation de l'Académie de Médecine en 2017.
Aucune mesure n'est prise en compte pour renforcer la sécurité et la santé des riverains.

Dans la Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement : Article 1er. Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

On continue à détruire la planète, et quelles sont les réelles intentions derrière cette transition énergétique ?
Il faudra bien un jour que la vérité éclate et que ceux qui savaient ou qui n'ont rien fait s'expliquent. Nous sommes dans du mensonge organisé.
Tous ces problèmes évoqués me confortent à dénoncer cette folie de l'éolien terrestre.

La société du parc éolien de la plaine du Tors prévoit 8 éoliennes de 150 m de haut et d'une puissance de 4,2 MW.
La première habitation est à 588 m et d'autres à moins de 700 m.
Il est choquant qu'une éolienne pourrait se trouver à 692 m de l'école maternelle, comment n'a-t-on pas mieux protégé ces petits enfants les plus vulnérables?
Ce sont quand même des éoliennes d'une puissance maximale de 4,2 MW dont il s'agit !
Les éoliennes sont de plus en plus puissantes et toujours à 500 m des habitations, ce qui est inadmissible.
L'éolienne E3 (150 m de haut) se trouvera à une distance de 103 m de la ligne très haute tension, en cas d'effondrement ce sera un beau spectacle assuré et pourrait présenter un danger supplémentaire.
Dans l'étude acoustique, en période nocturne, il est prévu des émergences allant jusqu'à 10,7 dBA.
5 à 7 éoliennes seraient arrêtées la nuit pour respecter la réglementation des 3 dBA.
La question que l'on doit se poser est de savoir :
- qui va veiller au respect de cette réglementation ?
En cas de respect, elles vont être souvent à l'arrêt et la rentabilité déjà faible va s'en trouver amoindrie.

En espérant que les pouvoirs publics ne manqueront pas à leur obligation légale de protection des citoyens et que ce courrier attirera particulièrement votre attention dans la formulation de votre dans rapport,
je vous en remercie à l'avance,

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations.

Régine Gosse

Madame VANDORPE Anne-Marie

Mr Jean-Pierre Bouchinet
Commissaire enquêteur

St Vaast, le 8 novembre 2020

Enquête publique projet éolien de la plaine du Tors

Monsieur le Commissaire,

Je vous demande de bien vouloir annexer mon courrier au registre d'enquête destiné à recevoir les observations.

Après lecture de la notice paysagère du projet éolien, je remarque que le projet a pris en référence le Schéma Régional de l'Eolien de Haute Normandie de juillet 2011 (page 7).

Le projet de la plaine du Tors est localisé sur les zones 5 et 6 définies par ce schéma. Hors page 22 du Schéma régional de l'Eolien, il est stipulé :

« Zones 6 et 7, l'implantation de parcs supplémentaires risque d'engendre à terme un mitage du territoire et des effets cumulatifs pourront s'avérer problématiques quant à la qualité de vie des riverains et à l'intégralité des paysages »

Les grands principes du Schéma Régional de l'Eolien de Haute Normandie (page 34) : Préservation d'espaces visuels sans éolienne doit être garantie afin de :

- Conserver un paysage autre qu'énergétique,
- La séparation des champs d'éoliennes par des distances dites de « respiration » et l'interdiction de l'exploitation systématique des espaces disponibles, doivent être respectés

Les effets cumulatifs (page35) : Il faut éviter que le cumul d'éoliennes en arrive à saturer un paysage, au point que les machines soient présentes dans tous les champs visuels. Il est admis au regard de l'expérience et des études d'impacts qu'une distance minimum de 5 kilomètres entre les parcs éoliens soit nécessaire afin d'éviter le mitage du territoire.

Mes observations sur le projet éolien de la plaine du Tors sont les suivantes (la référence des pages correspond à la notice paysagère du projet) :

Page 5, il est fait état de la prise en compte de l'avis de la population lors des permanences publiques de mars 2019. Il est à noter de 30,8% ont répondu « trop, on pourrait se sentir envahis ». 38,5% « ni trop ni trop peu si le projet est bien pensé, il n'y a pas de raison de l'accepter ». Hors on peut lire page 235 et 236, que seulement 11 personnes ont répondu à ce questionnaire, dont 6 habitants de Varneville Bretteville, commune non concernée par la gêne des futures éoliennes. Je pose la question : ce pourcentage est-il représentatif de la population qui auront les différentes gênes de ce nouveau projet et peut-on, dans une enquête considérer que la population y est favorable ?

Concernant le mitage et la distance minimum réglementée par le Schéma Régional de l'Eolien de Haute Normandie, peut-on considérer qu'ils sont respectés avec le parc de St Pierre Bénouville à 300 mètres, le parc de Tôtes à 1,4 kms et celui de l'Etantot à 3,8 kms ?

Il est d'ailleurs noté (page 40) que Saint Vaast du Val a 5 parcs à moins de 5 kilomètres. J'ai noté au passage que la population indiquée pour ma commune est fausse. Il n'y a pas 300 habitants (page 42) mais 475 au recensement de 2015. Les différents lotissements extérieurs au centre bourg et qui auront le plus de visuel sur les éoliennes ont dû être oubliés.

Je me réfère aux différents photomontages. Concernant ma commune, deux ont été réalisés : un rue de l'horloger (justement ma rue !!) et un second depuis la RD 25 entrée et sortie du village. Si en effet le centre village est situé dans le creux de la vallée comme indiqué dans la notice paysagère, il n'en reste pas moins que de nombreuses maisons ont été construites au hameau de Glatigny (face au projet), rue du moulin à vent (prémonitoire !!) , hameau du petit fumechon et rue de l'Horloger. D'ailleurs page 51, il a été oublié la signalétique marron de la partie urbanisée de Saint Vaast du Val.

Dans l'étude,(page 150) il est indiqué que de la rue de l'horloger « la hauteur relative de l'éolienne E8 est supérieure aux masses boisées atténué par un écrin arboré et qu'il n'y a pas d'effet cumulatif avec les parcs de St Pierre Bénouville ». Je prends suffisamment souvent la RD25 et le petit fumechon pour vous affirmer que les éoliennes de Saint Pierre Bénouville sont visibles de ce point. Et puisqu'il est question de l'effet cumulatif, si nous regardons vers Tôtes, nous sommes à 1000 mètres du parc en cours de construction qui sera évidemment visible.

Concernant l'éolienne E8 située à 1319m il est écrit page 224 que l'enjeu de point de vue est : assez fort, l'effet du projet : modéré et l'impact dans le paysage : assez fort. Il est donc reconnu un impact.

Je constate donc que le Schéma Régional de l'Eolien de Haute Normandie n'est pas du tout respecté, tant pour l'espace visuel sans éolienne que les distances entre les parcs.

Dans le document produit pour l'enquête il est indiqué que les arbres à hauts jets feront office de rideau. Dois-je rappeler que ces arbres n'atteignent jamais 150 mètres de hauteur et qu'il est faux d'affirmer qu'ils cacheront les éoliennes car de l'automne au printemps ils ont perdu leur feuillage. Pour preuve une photo d'un clos masure au hameau du Petit Fumechon à St Vaast du Val (page 19) où il est fait référence au fossé cauchois…plus une feuille sur les arbres.

De plus un plan de coupe des différentes vallées (page 23) démontre que la zone d'implantation potentielle surplombe celle-ci de 150 mètres, si l'on additionne la hauteur des mâts et pales de 150 mètres, on peut considérer que les éoliennes seront visibles bien au-delà des photomontages.

Concernant les sites classés, le projet de la plaine du Tors ne respecte pas les préconisations :

Le Domaine de St Victor du XVIIIème siècle situé à Ancretiéville St Victor, site classé situé à 4,3 kms de la Zone d'implantation potentielle aura une perception directe (page 59 et 64). De même que le site classé « la Vallée de la Vienne » à Beauval situé à 3,4 kms (page 75).

Dans le dossier d'enquête publique sont annexées les autorisations des propriétaires. Je demande que soit vérifié les conflits d'intérêts. En effet, à Belleville en Caux, Monsieur GULLEBERT Denis est également maire de sa commune et Monsieur DUFOUR Grégoire conseiller municipal. Monsieur RENAULT Luc est 1er adjoint de la commune de Saint Vaast du Val.

Il me semble impossible qu'un maire d'une commune ne soit pas contacté en sa qualité de maire par un promoteur et même si ces élus sont sortis lors d'une séance de Conseil Municipal, il est certain que les élus ont participé à des débats ou réunions avec les porteurs du projet. Leur intégrité reste à prouver.

Aussi, je vous demande de bien vouloir faire part de toutes mes remarques dans votre rapport que vous allez être amené à faire à l'issu de cette enquête publique

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

A.VANDORPE

Mr et Mme SOREL Marcel
A Monsieur BOUCHINET
Commissaire Enquêteur

Je dépose ici mon mécontentement pour l'élaboration de ces 8 éoliennes.

Je suis défavorable à ce projet de par les problèmes de santé, de dégradation de nos villages et campagnes, de nuisance sur la faune, de dévaluation de nos biens.

Je constate en consultant le dossier d'enquête publique que le résultat des calculs avec des vents de Nord-Est pour une émergence sonore avec une valeur maxi de 3,0 DB (A) en nocturne est atteinte.

Sur ce tableau, nous voyons que Belleville 3 pour un vent de 9 m/s la valeur maxi est atteinte et de même sur les tableaux des pages 82. 84. 106 de 122 pages.

La mission Régionale MRA e observe que les résultats de l'impact sonore égalisent les valeurs maxi réglementaires et l'autorité environnementale recommande de réaliser une étude permettant d'assurer que les habitations les plus proches ne seront pas affectées par des effets stroboscopiques due à l'ombre portée par les pales en rotation.

Le mémoire en réponse à l'avis MRA e ne répond pas en totalité aux questions posées et doit être revu en prenant compte de la proximité des 90 maisons les plus proches et de l'école maternelle.

Je pense qu'une distance minimum entre les éoliennes et les maisons les plus proches devrait être au moins de 1000 mètres.

Cordialement

Commune de Belmesnil

Arrondissement de DIEPPE – Canton de LUNERAY
45 route de la Mer – 76590
02 35 83 21 92 – mairiebelmesnil@wanadoo.fr

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RECEPTION

Etabli en deux exemplaires

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020

DESIGNATION DES PIECES : OBJET	REFERENCE DE L'ACTE N° délib ou AR, DC, CO...+ N° + date)	OBSERVATIONS EVENTUELLES DE PRE-CONTROLE DE LEGALITE
Attributions de compensation Année 2020	2020-227	
Remplacement filets football et installation de 4 éclairages au stade	2020-228	
Contre le projet du parc éolien de la plaine du Tors	2020-229	
Colis des anciens 2020 – modifications	2020-230	

Date d'envoi : le 19 octobre 2020

REÇU LE
21 OCT. 2020
SOUS-PREFECTURE
DE DIEPPE

Le Maire
Guy LE VERDIER

Cachet et signature de la collectivité

Cachet de réception de la Préfecture

2020-229

COMMUNE DE BELMESNIL

Arrondissement de DIEPPE
Canton de LUNERAY
45 Route de la Mer – 76590

EN RAISON DE LA PANDEMIE (COVID 19) DANS LE MONDE ET LES GESTES BARRIERE A RESPECTER, CHAQUE PERSONNE DANS LA SALLE SE TROUVE AU MOINS A 1 M - 1 M 50 D'UNE AUTRE ET TOUTES PORTENT UN MASQUE.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt, DOUZE OCTOBRE à dix-neuf heures, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de BELMESNIL dans la salle des fêtes afin de respecter la distanciation entre les membres.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

MM LE VERDIER Guy, OGDEN Hugues, LENEN Jean-François, LESEUR Cédric, BLONDEL Noëlle, BOURGEAUX Thierry, DELABRIERE Jean-François, DELAHAYE Jean-Pierre, DUBART Mélanie, JUHEL Jean-Claude.

Absente excusée : Mme Sophie DELAFONTAINE

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de votes « pour »	10
Nombre de votes « contre »	0
Abstentions	0

OBJET : PARC EOLIEN DE LA PLAINE DU TORS

Une enquête publique commencera le 19 octobre pour l'installation de 8 nouvelles éoliennes sur les communes de Belleville, Saint Vaast du Val...

A l'unanimité le conseil municipal se prononce contre ce nouveau projet qui dénaturera encore plus la région déjà trop impactée par ces machines géantes.

Cette délibération sera adressée au commissaire enquêteur.

La présente délibération a été publiée le 13 octobre 2020 et déposée à la Sous-Préfecture de DIEPPE.

Le Maire
Guy LE VERDIER

Association Belle Normandie Environnement
Caen

Caen , le 10 Novembre 2020

Monsieur Jean-Pierre Bouchinet
Commissaire Enquêteur – EP Plaine du Tors
Mairie de Belleville-en-Caux
1, rue du Pressoir
76890 Belleville-en-Caux

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je vous prie de bien vouloir prêter attention à mes réflexions sur le projet éolien de la Plaine du Tors en tant que président depuis plusieurs années de la fédération régionale *Belle Normandie Environnement* (BNE) qui regroupe plus de 65 associations normandes et de très nombreux particuliers.. C'est suite aux demandes de Monsieur Alain Adam, vice-président de BNE pour la Seine Maritime et de Monsieur Yves Bonnet, administrateur de BNE que je me permets d'intervenir. Ecologiste de la première heure, j'en ai fait ma profession, puisque j'ai mené de nombreux travaux de recherches scientifiques à l'Université de Caen, sur les problèmes de pollutions minérale et organique des eaux marines de l'estuaire de la Seine et de la baie de Seine.

Impacts sur les riverains

En Normandie, de nombreux riverains des éoliennes existantes se plaignent des bruits et des effets négatifs sur leur santé. Vous comprendrez que je veuille en conséquence attirer spécialement votre attention sur ce sujet. Et ce ne sont pas les assertions gratuites des promoteurs *« les éoliennes n'ont aucune influence négative pour la santé »,* sans aucune argumentation scientifique, qui peut nous convaincre vous et moi.

J'ai été auditionné comme docteur physicien par les experts de l'ANSES et par les membres de la Commission de l'Académie de Médecine dirigée par le Docteur Patrice Tran-Ba-Huy. Ils ont été convaincus de la réalité des nuisances sanitaires des éoliennes en proposant des études épidémiologiques. Malheureusement dans le contexte politique actuel où l'énergie éolienne s'inscrit dans la loi relative à la transition écologique, les promoteurs ont beau jeu de réduire les effets éoliens sur la santé à un simple symptôme psychosomatique. Ils propagent une véritable négation des souffrances des riverains en se retranchant derrière un effet « nocebo » bien utile pour refuser la réalité factuelle que nous avons constatée dans de nombreux villages de Seine Maritime et en Normandie.

D'ailleurs le promoteur a-t-il pris le soin de consulter les riverains des machines proches déjà en place pour se faire une idée de la vérité ? Des habitants se plaignent

effectivement du bruit généré par les éoliennes. Faut-il s'enfermer en permanence dans nos maisons comme nous y invitait le maire d'une commune normande pour échapper au « brassement » d'air !

La modélisation de la pré-étude de l'impact acoustique met en évidence un domaine dans lequel chacun avoue son incompétence pour s'y plonger sérieusement et par là pour la critiquer et la juger. Sans être un acousticien chevronné, peut on admettre que les délais des relevés expérimentaux aussi courts puissent servir de référence dans une prospective de 15 ans au minimum. Sommes nous sérieux ou dans un monde ubuesque ? Il s'agit quand même du futur environnement sonore de toute une population. Toutes proportions gardées, à l'heure où il est fortement question des problèmes de pollution, croyez vous qu'une brève étude faite sur les polluants chimiques sortant de l'estuaire de la Seine, durant 8 à 15 jours, même en continu, que nous aurions estimée pertinente par nous pour 15 ans, aurait été admise aussi bien dans le monde scientifique qu'administratif ? *On nous aurait traités de charlatans.* Comment choisir les paramètres de modélisation en fonction du régime du fleuve, crue ou basses-eaux, flux ou reflux de la marée, etc ?

Par ailleurs, pouvez- vous, vous poser avec moi les questions suivantes :

-. Quelle est la norme utilisée pour cette étude d'impact sonore ? La norme NF 31 114 est largement utilisée par les promoteurs car elle se base sur un traitement statistique de l'émergence (effet médiane) et non un traitement instantané comme dans la norme NF S 31 010 appliquée pour les autres ICPE. La norme NF 31 114 n'a pas été reconnue par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR). Son utilisation peut donc être considérée comme abusive et hors la loi.

-. Qu'en est-il de la modulation d'amplitude prise en compte aujourd'hui par d'autres pays dont le Royaume-Uni ?

-. Peut-on encore et toujours ignorer les basses et très basses fréquences, les infrasons au mépris des connaissances élémentaires de la mécanique vibratoire ?

La face noire (et non verte) des éoliennes

Les terres rares, alliage de néodyme, fer et bore, constituent une des matières indispensables à la conception des aimants des rotors de la nacelle. Elles permettent de réduire fortement la taille des aimants nécessaire à la production de l'électricité à partir du vent. *L'étude d'impact présentée dans cette étude nous donne-t-elle la quantité de terres rares utilisée dans les aérogénérateurs prévus ?* Le ministère de la Transition Ecologique nous apprend dans son plan pluriannuel de l'énergie (début 2019) qu'il faut 200 kg pour une éolienne de 1 MW faisant des aérogénérateurs les plus gros consommateurs de terres rares et métaux traces.

Les articles de presse et des revues scientifiques, des livres nous apprennent combien l'exploitation des terres rares provoque d'énormes dégâts écologiques. Nous citerons le livre de Guillaume Piron « La guerre des métaux rares – Les liens qui libèrent - 2018 » … *L'exploitation des terres rares est très sale et très polluante*, explique Guillaume Pitron, pointant l'envers du décor de la révolution numérique et énergétique. Des procédés chimiques lourds sont nécessaires pour extraire les terres rares, présentes souvent en quantité infime mélangées avec d'autres minerais, dont certains radioactifs. Les impacts environnementaux dus à l'extraction et à la purification des minerais sont irrémédiables :

L'obtention des terres rares entraînent des problèmes de santé graves (cancers, leucémies, malformations à la naissance) chez les ouvriers et les habitants résidant à

proximité des mines. Les témoignages qui proviennent de Chine, de Mongolie, d'Afrique sont si nombreux que plus personne ne peut ignorer cette catastrophe qui tend à empirer.

Les promoteurs ne parlent pratiquement jamais des déchets industriels générés par les éoliennes ni de la nécessité de traitements et de recyclages des matériaux utilisés.

A propos des conditions de remise en état du site après cessation du projet, les promoteurs proposent en général une remise en état initial dans l'hypothèse où ce dernier ne ferait pas l'objet d'un repowering. Peut-on parler *d'état initial* quand on sait que le socle en béton - ferraillé risque de rester enterré sans la demande préalable du propriétaire du terrain d'implantation ? La garantie financière est constituée d'un montant forfaitaire de 50.000 € par éolienne. Cette somme apparaît insuffisante en regard des coûts réels de démantèlement. Lors des auditions de la commission parlementaire en juin dernier, présidée par le député Julien Aubert, le représentant de la FEE (France Energie Eolienne) parle lui-même de sommes pouvant atteindre 120.000 €. Des devis, dignes de confiance, font apparaître des sommes de plus de 400.000 € ! (Devis Cardem du 6 mars 2014 pour la société Nordex). En cas de faillite de la société gérante du complexe industriel éolien, de la suppression des généreuses subventions, qui va prendre en charge la désinstallation des aérogénérateurs ? Le propriétaire terrien ? L'Etat avec l'argent des contribuables ? Ou pire, comme aux Etats-Unis, les éoliennes seront-elles laissées sur place ? Notre territoire sera-t-il couvert prochainement de friches industrielles aux squelettes éoliens rouillés ?

Ne parler que du démantèlement revient à cacher tout le problème du recyclage des matériaux utilisés dans la construction des éoliennes. Dans cette perspective, les garanties financières prévues par la loi, deviennent dérisoires. Aucune structure de dépollution, de traitement, d'un possible recyclage n'a été mise en place à la hauteur de la quantité des déchets industriels en cours de dissémination.

En se référant à des brochures techniques de constructeurs allemands et danois, il est possible de calculer la quantité gigantesque de matériaux polluants des 14500 éoliennes qui seraient mises en place d'ici 2028 selon la programmation actuelle.

-. 36 millions de tonnes de béton *armé* pour constituer les socles soit l'équivalent de 1,8 millions de camions toupies,

-. 435 mille tonnes de plastiques spéciaux pour les pales fabriquées à base de polymères, de fibre de verre et de carbone difficilement traitables et recyclables.

-. 8 millions de tonnes d'acier ordinaire ou spéciaux à base de manganèse, chrome, nickel, molybdène pour les mâts, les rotors…,

-. des centaines de milliers de tonnes de cuivre utilisé dans les génératrices du rotor, les câbles électriques, les transformateurs des postes sources, les nouvelles lignes HT d'acheminement de l'électricité *intermittente et aléatoire* produite par les éoliennes,

-. 6 mille tonnes de terres rares dont nous avons déjà parlé,

-.15 mille tonnes d'huile par an dont une partie s'écoule souvent le long des mâts pour pénétrer dans les sols et polluer les nappes phréatiques.

Et tous les autres aspects négatifs de l'industrie éolienne

Très délicate est la question du paysage pour le promoteur. Il va *tournicoter* pour prouver, *photomontages bidons à l'appui* (focales sur les haies, les arbres) que la visibilité est réduite au maximum. Il va proposer, faute de mieux, l'implantation de haies chez les riverains les plus proches ! On peut en mesurer partout l'inefficacité. Les éoliennes par leur hauteur, leur incongruité portent atteinte à la beauté paysagère sachant de plus qu'elles sont visibles à des kilomètres à la ronde.

Impacts sur les élevages dont les bovins en particulier.

Les témoignages de Madame et Monsieur Potiron, éleveurs à Puceul en Loire-Atlantique ont fait la une des médias ces derniers temps puisqu'ils ont perdu plus de 300 vaches en sept ans depuis l'installation d'un parc éolien en 2012. Le lait est invendable. **Deux avocats portent plainte suite aux éléments qu'ils possèdent qui tendent à incriminer les lignes électriques des champs d'éoliennes**. Les langues se délient depuis la médiatisation de ces faits et prouvent que le cas de l'élevage des époux Potiron est loin d'être isolé. Nous pouvons lire dans l'article d'Ouest-France du 25 novembre 2019 les commentaires suivants. « Dans les communes voisines de Saffré, Nozay, Abbaretz, ils sont une trentaine d'éleveurs à se plaindre que les bêtes de leurs exploitations souffrent de différentes pathologies ». Eux-mêmes « souffrent de migraines, d'insomnies, de pertes de mémoire immédiate, de différents troubles qui sont apparus en même temps que les parcs éoliens ». « C'est destructeur ajoutent les habitants ». « **Quelque part nous sommes sauvés par les bêtes. Sans les animaux qui souffrent aussi, leur surmortalité...on ne nous aurait pas écoutés !** » Le sous entendu de l'effet « nocebo » cher aux promoteurs est ici clairement évoqué.
Nous présentons dans une page à part quelques témoignages recueillis parmi d'autres dans diverses régions qui prouvent que le phénomène est général.

La mortalité des chauves-souris face aux éoliennes par barotraumatisme est démontrée depuis longtemps. D'après l'ADEME, durant la période 2002-2015, les éoliennes auraient provoqué la mort de 1,6 millions de chauve-souris. Qu'en est-il aujourd'hui alors que le nombre d'éoliennes est passé de 6000 à plus de 8000. En Normandie, les médias nous ont alertées en février 2019 sur la situation alarmante du fait de la disparition de 38% des chiroptères en l'espace de 10 ans. **On demande à notre région de devenir refuge**. Comment cela va-t-il être possible avec la multiplication des aérogénérateurs sur notre territoire.

Faut-il également aborder le problème de la production électrique intermittente et aléatoire des aérogénérateurs ? Ils ne sont jamais là quand on a besoin d'eux durant les périodes de fortes chaleurs ou de grands froids par la faute des anticyclones centrés sur notre pays. Leur production de quelques % reste faible dans le mix énergétique français et il en sera toujours ainsi car le taux de charge reste en moyenne inférieur à 25%. Ce taux de charge diminue avec le vieillissement des éoliennes.

Nous pourrions également nous étendre sur tous les impacts éoliens.
Impact sur l'élevage des chevaux : les haras de Normandie sont parmi les plus prestigieux de France.
Impacts immobiliers : les éoliennes font fuir les acheteurs. J'en ai personnellement vécu la triste expérience à Courvaudon dans le Calvados
Impacts sur le tourisme : que les promoteurs ne viennent pas nous invoquer le tourisme « vert » à propos des éoliennes ! Nous ne tomberons pas dans la vertitude.

L'argent éolien

Nous terminerons par le nœud de l'affairisme éolienne à savoir l'argent. Exonération d'impôts, subventions, tarifs préférentiels de rachat de l'électricité éolienne avec garantie d'achat pendant quinze ans, émissions de certificats carbone, les acteurs du business éolien profitent à tous les niveaux des leviers financiers et fiscaux prévus par l'Etat.

Ces subventions à l'éolien sont financés soit par les consommateurs d'électricité telle la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) prélevée directement sur sa facture, soit par l'augmentation d'impôts comme la TICPE (taxe carbone) prélevée sur les carburants et qui a entraîné la crise des gilets jaunes.
La raison principale de l'invasion des turbines est celle de profiter des bénéfices colossaux liés à l'industrie du vent. Parallèlement, les retombées économiques seront de l'ordre de combien pour les collectivités territoriales locales ? 100.000 euros au mieux ? D'un côté des millions, de l'autre quelques milliers. Je ne vois pas en quoi ces modestes sommes, cette aumône devrais je dire, peuvent réjouir les élus. *Ils devraient exiger plus, beaucoup plus*. Les rôles apparaissent inversés.
Tout se passe comme si c'était le promoteur qui faisait acte de charité.
Mais quels sont les vrais donateurs à travers les factures d'électricité, les pleins à la station d'essence, les impôts en général, si ce ne sont tous les habitants de la communauté locale ?
Ils paient et en plus ils subissent les nuisances. Un retour beaucoup plus équitable serait tout à fait justifié.

J'espère, Monsieur le Commissaire Enquêteur, avoir su retenir votre attention et que mes remarques vous seront utiles. Dans l'attente de votre rapport, je vous prie de croire, Monsieur, en toute ma considération.

Hervé Texier
Professeur des Universités
Docteur d'Etat es Sciences Physiques

DÉPARTEMENT de la SEINE MARITIME

ARRONDISSEMENT de DIEPPE

CANTON de LUNERAY

Mairie de GONNEVILLE SUR SCIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	en exercice	11	présents	10	votants	10

Le seize septembre deux mil dix neuf à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 septembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Williams DELARUE, Maire.

Etaient présents: MM. DELARUE Williams, AVRIL Yves, DEMEULES Bruno, FROMENTIN Jean-Luc, TANNAI Didier, BARBET Michel, NOEL Jean-Pierre, PINGEON Bertrand, Mesdames MAISONNEUVE Sylviane, PRIEUX Véronique, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : Madame RAIMBOURG Huguette

Monsieur AVRIL Yves a été élu Secrétaire

OBJET : PROJET EOLIEN PLAINE DU TORS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Seider concernant un projet de parc éolien terrestre sur les communes de Belleville en Caux et Val de Saâne, dénommé « Plaine du Tors ».

Conformément à la règlementation, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet.

- Considérant que la distance de 500 mètres votée le 22 juillet 2015 par l'Assemblée Nationale (le Sénat avait voté une distance de 1000 mètres) est de ce fait insuffisante pour protéger les riverains,

- Considérant que, dans le projet de la Plaine du Tors, les riverains des nouvelles éoliennes auront une gêne visuelle et sonore,

- Considérant que le mitage dans notre territoire n'est pas un atout pour le développement touristique, et dans le respect de l'environnement de l'aspect rural de nos communes,

Le Conseil Municipal de Gonneville sur Scie émet un avis défavorable au projet de parc éolien de la Plaine du Tors.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Williams DELARUE

MAIRIE DE GONNEVILLE-SUR-SCIE 76400 Seine-Maritime

BALDUCCI-LACOMBE Claudine

CONTRE LE PROJET EOLIEN INDUSTRIEL « LA PLAINE DU TORS»

POUR LE RESPECT DU CITOYEN RIVERAIN, ENFIN.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de prendre note de mon opposition totale au projet éolien de La Plaine du Tors, et à tous les autres projets industriels, qui ne respectent pas leurs riverains. Actuellement, l'esprit de la Loi est détourné, elle doit protéger le citoyen, et non le désespérer.

CE PROJET INDUSTRIEL ruine la vie des gens, sème la zizanie dans les villages, entre voisins, et tout ceci, sous couvert d'une pseudo-bonne solution écologique. Je suis moi-même riveraine d'un projet d'implantation industriel d'éolienne en Périgord Vert, situé sur la commune de Milhac-de Nontron.

Je comprends parfaitement les riverains de ce projet, ceux des éoliennes déjà implantées, contre leur gré et j'exprime mon opposition citoyenne à ces usines, qui usurpent l'esprit d'une ICPE

Pour avoir lu l'avis de la MRAE et le mémoire en réponse du projet « La Plaine du Tors », je trouve que le promoteur ne prend absolument pas en considération les riverains, véritables dommages collatéraux de son projet. J'ai été particulièrement choquée, par exemple, qu'en guise de « compensation », il leur soit proposé de leur offrir des arbres lors d'une après-midi dans une pépinière, et que, de surcroît, la plantation restera à leur charge !Cynique, à un point incommensurable. Non pas que je pense que quelques arbres « offerts » soient une juste compensation de l'impact visuel d'éoliennes de 150 mètres, mais cette phrase en dit long sur l'état d'esprit des sociétés vis-à-vis des riverains.

Une véritable concertation en amont est indispensable, qui demanderait l'avis des citoyens pour choisir quel type d'énergie renouvelable ils souhaitent privilégier pour participer au nécessaire mix énergétique d'une Transition Ecologique respectueuse de ses citoyens, et de l'Environnement au sens large du terme.

Un travail collégial, pour un projet de territoire concerté, et auquel des entités financièrement indépendantes, et non directement ou indirectement intéressées, viendraient apporter leur expertise.

Chassez les subventions immorales, au regard de la Cour des Comptes (2018) et du Rapport de l'Assemblée Nationale (2019- Julien Aubert), et vous verrez que les promoteurs éoliens se reconvertiront vite fait. Les élus, privés de dotations, se laissent séduire par la promesse - et non la garantie - de recettes fiscales miraculeuses, mais les miracles, cela n'existe pas. Un

projet en amène un autre, mais ils sont toujours présentés indépendamment les uns des autres.

Pardon pour les quelques familiarités de langage, Monsieur le Commissaire enquêteur, mais les honnêtes gens ont vraiment l'impression d' être les dindons de la farce, sacrifiés sur l'autel d'un écolo-business totalement manipulateur.

NON A CE PROJET INDUSTRIEL QUI DETRUIT LE BONHEUR ORDINAIRE DU FRANCAIS SOCIALEMENT STABLE.

A l'heure du confinement 2, pourquoi le priver de son environnement immédiat sécurisant ? La France ne doit-elle pas se reposer sur les valeurs d la propriété individuelle, sur ses petits épargnants ? Et vous voulez leur enlever la satisfaction d'avoir une maison, qui vaut encore quelque chose, de la léguer à leurs enfants ? Pour la majorité d'entre eux - d'entre nous, devrais-je dire – le travail de toute une vie. Ce n'est pas juste. La colère gronde.

De nombreux témoignages attestent de pertes immobilières sévères ou de renoncements à des achats immobiliers, en cas de projet éolien industriel dans la sphère immédiate, rapprochée, et parfois même éloignée, une vingtaine de kilomètres.

Quant aux nuisances, le témoignage d'un élu riverain d'une éolienne à 500 mètres, dans la contribution N° 21 est édifiant. Le promoteur trompe les élus pour emporter leur adhésion :

« Notre ancien maire, Luc Féret, qui a validé le projet d'implantation éolien d'Echauffour, se plaint désormais que la réalité « ne correspond pas à ce que l'exploitant Voltalia avait vendu à la commune » , il indique également combien il est difficile de se faire entendre auprès des autorités pour obliger l'exploitant à respecter la quiétude des riverains. Il indique clairement qu'il lui est impossible de manger à l' extérieur de sa maison, et que sa compagne et lui-même ont dû, ainsi qu'un autre couple de sa connaissance, condamner des chambres devenues trop bruyantes. N'est-ce pas un trouble du voisinage majeur qui devrait leur donner raison ?

La contribution N° 36 est également édifiante en matière d'expertise scientifique, dénuée d'intérêts mercantiles.

Les riverains de ce projets industriel n'ont pas choisi de vivre pas loin des infrastructures pour se retrouver à côté d'une usine, ou de plusieurs, d'aérogénérateurs industriels. Ce serait la double peine.

Les touristes amateurs de bocages normands, périgourdins, ou autres, amateurs d'un tourisme vert, de plein air, non plus. Tout un pan de l'économie locale ruiné, et tout cela au nom d'une fausse écologie.

Je vous remercie pour votre lecture attentive, Monsieur le Commissaire enquêteur, et vous demande d'émettre un avis défavorable, pour ce projet profondément anti-démocratique.

Claudine Balducci-Lacombe, citoyenne, secrétaire de D-PAIS 24 Défense de la Population, de l'Environnement et des Paysages du Périgord Vert

Lammerville, le 13 Novembre 2020

M. Alain ADAM

Monsieur Jean-Pierre Bouchinet
Commissaire Enquêteur du projet éolien « Plaine du Tors »
Mairie de Belleville en Caux

Objet : **Observations sur le registre de l'enquête publique pour l'autorisation d'exploiter le parc éolien de la Plaine du Tors**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Voici mes observations sur **l'étude d'impact** qui m'est apparue tout à fait révoltante par certains de ses aspects biaisés, voire mensongers :

- Il est écrit que le projet « Plaine du Tors » **évite le mitage des paysages**. De qui se moque-t-on ?
  Ce projet garantit la saturation des paysages, et l'encerclement de nos villages. La vérité est qu'il s'agit d'un doublement du parc éolien dit « de Saint Pierre Bénouville »(Plaine de Beaunay(5 éoliennes) déjà doublé par « Plaine de Marette » (5 éoliennes)] et, d'une ceinture continue avec, au sud, les parcs de Tôtes (4 éoliennes) et de l'Etantot (6 éoliennes).A court terme donc, une forêt de …28 éoliennes.
  Comment ne pas parler de saturation avec un tel chiffre ?
  Faut-il rappeler qu'au Nord de St Pierre Bénouville (10 éoliennes) existent déjà Brachy (5 éoliennes) Gueures (3 éoliennes), Quiberville (5 éoliennes) et que les projets de Longueil (5 éoliennes) et Ambrumesnil/Pays de Caux(5 éoliennes) viennent d'être autorisés.
  Les conséquences sur la valeur de nos biens immobiliers seront certaines, de Quiberville à Tôtes, en longeant les vallées de la Saâne et de la Vienne (pourtant classées « site inscrit »).

- **Le démantellement** : il ne sera jamais complet, contrairement à ce que laisse croire l'étude d'impact. Il restera un massif d'au moins 1200 tonnes de béton armé, enfouis sous un à 2 mètres de terre de remblai, sous l'emplacement de chaque éolienne. Pour information**, le lin cultivé chez**

nous a une racine qui descend à 9 mètres de profondeur. Il ne poussera pas sur ces massifs.

- **L'étude acoustique** : sans doute rédigée par ECHOPSY, une entreprise au nom prémonitoire, ne prend bien sûr pas en compte ce qui se passe au-dessous de 50 Hz. Le canevas est standard, et ce qui n'est pas légalement obligatoire est systématiquement oublié. On ne trouve rien sur les appareils de mesure utilisés, la périodicité d'étalonnage des capteurs, les liens avec le RNE et les étalons primaires. Les incertitudes de mesures ne sont pas précisées. Comme d'habitude, les infrasons sont déclarés inexistants ou inoffensifs, malgré les lourdes polémiques qui s'aggravent sur ce sujet si inquiétant.

- **L'étude du risque incendie** : ne prend pas en compte le risque lié aux incendies des champs de céréales alentours, qui sont de plus en plus fréquents en été dans notre région.

- **Le projet de parc éolien n'aura pas d'impact sur le tourisme** (page 206). Il s'agit bien là d'une affirmation purement gratuite, sans aucune preuve. J'observe que pour l'étude d'impact du parc éolien de Brachy, il était écrit, voici plus de 15 ans, que les éoliennes allaient attirer les touristes…**nous avons la réponse aujourd'hui ; les éoliennes font fuir les touristes et les investisseurs de l'immobilier.**

- **Aviation de loisirs** : L'usage de ce terme est tout à fait inapproprié ; il sous-entend « aviation de peu d'importance », que l'on peut piétiner sans soucis. La DGAC qui a donné son accord au projet n'emploie pas ce terme. L'usage veut que l'on parle d'Aviation Générale, ou d'Aviation de Tourisme et d'Affaires ou d'Aviation Légère et Sportive, tous termes qui sous entendent l'existence d'une filière professionnelle utile au pays. Il n'existe pas d'aérodromes spécifiquement dédiés à l'aviation de loisirs.

- **Risques liés aux vitesses de vents extrêmes :** Il est écrit que les éoliennes envisagées (décidées ?) sont conçues pour supporter un vent de 250 km/h pendant 5 secondes. Cela est fort peu ; vent continu ou turbulent ? De toute évidence, ces éoliennes ne résisteront jamais aux tornades d'été qui balaient régulièrement cette partie du plateau de Caux

et dont l'une a réduit à néant le clocher tout proche, de l'église de Greuville, voici à peine 10 ans. Voyez le site www.keraunos.org qui dans sa cartographie des zones à risques de tornade, **classe la Seine Maritime en zone à « fréquence de tornades très supérieure à la moyenne nationale ». Au chœur du vortex, des vents turbulents de 300 km/h sont fréquents.**

- L'on peut regretter qu'il n'existe aucun fichier national d'enregistrement des accidents d'éoliennes. Celles qui tombent au sol ne font jamais l'objet de grands battages médiatiques quant aux causes réelles de leur affaissement. Les tornades, si soudaines et imprévisibles, y sont probablement pour quelque chose. Ceux qui le savent ne tiennent pas à l'ébruiter.

Encore un projet gagné d'avance ? le dossier, trop épais, sent bon la fumée, le « copier/coller » et…le passage en force :

- Enquête publique pendant une période de confinement : il y a sûrement plus d'urgence à mettre en place des éoliennes qu'à protéger la santé de nos concitoyens.

- Enquête publique « pour la forme » ? : chez nous, l'avis favorable du Commissaire Enquêteur est devenu malheureusement la règle habituelle.

- Enquête publique inutile ? le Préfet passe généralement outre, même quand tout le monde est contre ; voir le cas tout proche du parc éolien de Tôtes.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, Monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir émettre un avis défavorable au Projet Eolien de la Plaine du Tors.

Que le ciel vous tienne en joie.

Alain ADAM
Ingénieur CNAM en Physique/Métrologie
Maire Honoraire de Lammerville 76730
Vice Président BNE pour le 76

A l'attention du commissaire enquêteur,

Je suis contre le projet de parc de la plaine du TORS à **BELLEVILLE EN CAUX, CALLEVILLE LES 2 EGLISES, SAINT VAAST DU VAL et VAL DE SAANE**

Encore un projet où l'argent est privilégié au détriment de l'environnement, de la biodiversité, de la santé des riverains et des animaux !

L'installation d'éoliennes terrestres ou offshore est une « catastrophe écologique ».
Déboiser des forêts pour y installer des éoliennes est une ineptie. Idem pour l'implantation d'éoliennes dans des prairies, dans des terres agricoles, dans des zones Natura 2000 etc…
Où est l'écologie lorsqu'on remplace des arbres par des éoliennes ?
Les éoliennes font du bruit, génèrent des infrasons, des basses-fréquences, des champs électromagnétiques qui affectent les humains mais aussi les animaux. L'ANSES, comme pour l'amiante, les pesticides etc…. n'a pas le courage de dénoncer le lien entre les problèmes de santé des personnes et les éoliennes. Le dernier rapport de l'ANSES de 2017 n'a pas fait d'études sur les nombreux pacs éoliens où les riverains se plaignent : pas de relevés d'infrasons, ni de basses fréquences,, ni de champs électromagnétiques etc… pourtant beaucoup de riverains vivant à 500m - 750m - 1000m - 1500m des éoliennes souffrent. Soi-disant, toutes les personnes se plaignant des éoliennes sont des anti-éoliens et donc l'Etat, qu'il soit français ou allemand, les méprisent. Pourtant, les infrasons qui par définition sont inaudibles, peuvent être ressenties par des personnes sensibles et/ou ayant des pathologies cardiaques, épilepsie, électro-hypersensibles etc ….. Les constructeurs (allemands) d'éoliennes prétendent que les infrasons ne seraient pas audibles au-delà de 500m !! Or, aucune mesure d'infrasons d'origine industrielle (éolienne), pour la partie inaudible, n'a été effectuée par des scientifiques français. La portée des infrasons est de plusieurs kilomètres. Le Pr Christian VAHL (cardiologue de l'université de Mainz) a constaté, lors de ses récentes recherches, que les infrasons ont une incidence sur le muscle cardiaque.
L'Académie de Médecine recommande depuis 2006, une distance de plus de 1500m entre les éoliennes et les habitations afin de réduire la nocivité du bruit éolien. En effet, plus les éoliennes sont hautes et puissantes pour des raisons de rentabilité, plus elles sont nocives. L'ANSES, début 2020 en est encore à étudier la faisabilité d'une étude épidémiologique alors que l'Académie de Médecine la recommandait dès 2006 ! Pourquoi ces études ne sont toujours pas réalisées ? Par crainte des résultats qui stopperaient l'implantation des éoliennes ?

La Suisse a récemment étudié les infrasons, en particulier l'intensité des infrasons émis par les éoliennes et sa dépendance du sous-sol et d'effets résonants dans les constructions. (Cf. : https://www.paysage-libre.ch/?p=1889&fbclid=IwAR1kBebDQebREetCkVWQEo-DWJYLnFv20Lv1ctoKaCcVJKVVXfCi06lzfjk)
"Jusqu'à présent, la grande majorité des études sur l'impact sanitaire des infrasons émis par les éoliennes ne considèrent que les émissions mesurées dans l'air. Or c'est dans le sol que se situe le problème : des mesures effectuées dans le voisinage de plusieurs parcs éoliens montrent que des intensités d'ondes de vibrations importantes dans les sols se propagent loin des machines, parfois à plusieurs kilomètres. Convertis en décibels sonores acoustiques, les niveaux d'intensité sont très élevés dans le voisinage de certains parcs. À ces niveaux de vibrations s'ajoutent des effets de résonance dans les bâtiments, qui peuvent multiplier la vibration externe par 10 voire 20 selon le bâtiment. Cette résonance dite de Helmholtz explique pourquoi certains habitants sont plus touchés que d'autres."
Ci-dessous les conclusions du rapport de septembre 2020 du physicien suisse Jean-Bernard Jeanneret :

A. La majorité des études sur l'impact sanitaire des infrasons émis par les éoliennes ne considèrent que les émissions aériennes, et concluent qu'aucun problème sanitaire ne se pose.
B. Or, des mesures d'ondes de vibration du sol (ou ondes sismiques) faites par des géologues dans le voisinage de plusieurs parcs éoliens montrent que des intensités importantes se propagent loin des machines. Convertis en dB sonores acoustiques, les niveaux d'intensité sont très élevés dans le voisinage de certains parcs, et parfois proches du seuil sensible. D'un parc à un autre, les

intensités montrent une très forte variabilité.

C. A ces niveaux de vibrations peuvent s'ajouter des effets de résonance dans les bâtiments avec pour résultat des intensités sonores supérieures au niveau de perception et auditif.
D. Dans des maisons à 500 m de distance d'une machine de 3 MW, la combinaison des deux phénomènes B et C peut induire des niveaux infrasonores entre 120 dB pour un cas mesuré et 130 dB pour un sous-sol rocheux bien formé, pour un seul audible entre 100 et 110 dB suivant la fréquence
E. Les niveaux sonores sont les plus élevés dans les régions caractérisées par un sous-sol dur (par ex. calcaire) avec une faible couverture meuble en surface. A notre connaissance aucune mesure n'a été faite dans de telles régions.
F. Les études existantes (Bavière, Finlande) souvent citées, et qui concluent à l'absence d'impact des infrasons, se basent chacune sur des mesures faites sur un seul parc éolien ou les intensités observées sont faibles, très loin du seuil audible ou sensible. Ces études ne valent donc que pour le site où elles ont été faites.
G. Les études que nous rapportons ici montrent une cohérence et une solidité qui font de nos conclusions plus qu'une simple hypothèse. Une mesure sur un site problématique permettra de confirmer, ou non, les présentes conclusions.
H. Il serait donc bien que des sites potentiellement identifiés pour des nuisances infrasonores fortes soient l'objet d'une campagne de mesures vibratoires dans le sol à plusieurs positions et que des mesures infrasonores et vibratoires soient faites conjointement dans des habitations problématiques. Ce travail devrait être accompagné d'une description du sous-sol régional.
I. Il nous parait aussi important que chaque projet de parc éolien soit l'objet d'une évaluation géologique, pour avoir un indice sur les impacts infrasonores possibles.
J. On note finalement qu'indépendamment de leurs conclusions sur les infrasons, l'Académie française de médecine et des experts danois, émettent la même recommandation sur les sons de basse fréquence (10-160Hertz et donc partiellement dans le domaine infrasonore) : le seuil légal à ne pas dépasser de jour devrait être de 35dB(A). En suisse, cette même limite est fixée à 60 dB(A).
K. Avec 25dB(A) de moins sur tout le spectre sonore et infrasonore, le problème des infrasons sur les sites problématiques serait probablement résolu

Ces conclusions corroborent l'impossibilité d'installer un parc éolien dans un périmètre d'au moins 10km d'une station sismologique (des scientifiques allemands : Wolfgang Friederich de l'Université de Ruhr-Bochum et Klaus Stammler de l'Observatoire Sismique de Hanovre recommandaient déjà en 2013 une distance de 17km !!). Une étude allemande sur la réduction des effets des ondes des éoliennes sur les stations sismologiques est d'ailleurs en cours jusqu'en mai 2021.

Il est urgent de mener des investigations approfondies, sérieuses sur les infrasons (non financées par le lobby éolien) et surtout il faut réaliser enfin une étude épidémiologique. Tant qu'on n'aura pas trouvé la cause des problèmes sur de nombreuses exploitations agricoles alors que ceux-ci sont concomitants avec l'installation d'éoliennes (exemple à Nozay etc... mais également dans d'autres pays),

il faut donc rester prudent et appliquer le principe de précaution comme pour le COVID19 :

NE PLUS INSTALLER D'EOLIENNES.

Les allemands ne se plaignaient pas des 1ères éoliennes, installées il y a plus de 20 ans et qui ne dépassaient pas les 50m de hauteur. Or, aujourd'hui, les nouvelles éoliennes mesurent 150m, 200m, jusqu'à 240m, et sont installées, suivant les Länder (régions), en particulier dans le nord de l'Allemagne, à 500m des habitations Depuis, de plus en plus d'allemands se plaignent des nuisances des éoliennes alors qu'il y a 20 ans, ils avaient accepté de vivre à côté des éoliennes. Une association allemande, « DSGS e.V » Deutsche Schutz Gemeinschaft Schall für Mensch un Tier défend les nombreux riverains qui subissent les nuisances des éoliennes. Les nombreux témoignages d'allemands corroborent les témoignages de riverains de parcs éoliens en France. Ni en France, ni en Allemagne, les pouvoirs publics

ne veulent reconnaître les méfaits des éoliennes sur la santé des riverains de parcs éoliens. C'est l'omerta ! Les ruraux sont méprisés.

Par ailleurs, l'ADEME prétend que les éoliennes font moins de 35 dB à 500m des habitations et 20 dB à 1000m des habitations et qu'elles font de moins en moins de bruit grâce aux nouvelles technologies !! France Energie Eolienne, est encore plus optimiste puisqu'ils affirment sur leur site qu'une éolienne, située à 500m des habitations, fait environ 30 dB !! Pas étonnant que les promoteurs éoliens se montrent rassurants auprès des élus et des futurs riverains de parcs éoliens. Les données fournies par les constructeurs d'éoliennes ne reflètent pas la réalité ! Ils « oublient » juste de préciser que **divers facteurs tels la puissance de l'éolienne, la hauteur de l'éolienne, la direction du vent, la vitesse du vent, la topographie etc.... influent énormément sur le bruit d'une éolienne.** Il a été constaté qu'à 750m d'une éolienne, le bruit mesuré atteint plus de 45 dB et qu'il faut fermer les fenêtres la nuit pour pouvoir atténuer le bruit et pour espérer dormir ! (Cf. pièce jointe : projet de parc éolien à la frontière franco-allemande : 35 dB à 1410m avec une éolienne de puissance 4,2-4,6 MW). Par ailleurs pour ceux qui ne le savent pas, les études acoustiques tiennent compte de moyennes, ce qui ne reflète pas le bruit constaté par les riverains sur une période de 24h ! Les chiffres relevés qui sont élevés, sont lissés avec les chiffres faibles puisqu'une éolienne est tributaire de la fluctuation de la vitesse du vent. Comme c'est le promoteur éolien qui décide de la période de campagne acoustique autant dire qu'il choisira la période qui lui est favorable !

Tous ceux qui veulent encore croire les discours des promoteurs éoliens, de certains qui se prétendent « écologistes ou des élus en quête de retombées financières pour leurs communes, devraient prendre connaissance des derniers ouvrages parus :

- « le scandale éolien » d'Antoine Waechter (ingénieur écologue)
- « éoliennes, la face noire de la transition écologique » de Fabien Bouglé

Pour ceux qui malgré tout refusent encore la réalité, le mieux est de vivre au moins 3 semaines (7/j7, 24h/24) dans les Hauts de France ou en Allemagne du Nord, à proximité immédiate des éoliennes (à moins de 800m) dans l'une des communes encerclées par des dizaines d'éoliennes (ex. : Vauvillers, Hangest-en-Santerre, Schönfeld, Dobberkau etc…).

- Motivation des élus pour les projets de parcs éoliens :

Les élus sont démarchés par les porteurs de projets éoliens, parfois harcelés et se laissent convaincre, dès lors qu'ils sont cupides, par les retombées financières des éoliennes qui pourraient leur permettre de réaliser des projets pour la commune et pour la communauté de communes. Beaucoup sont déjà tombés dans le piège mais ne reconnaîtront pas leur monumentale erreur. Ces élus ne savent-ils pas, que cette manne financière ne tombe pas du ciel mais, qu'elle provient de toutes les taxes sur l'électricité, sur les carburants et que tous les français payent, même eux ! Les taxes sur l'électricité (TCFE, CSPE, TVA) représentent plus de 60% de la consommation d'électricité ! Beaucoup de ménages sont déjà en difficulté, beaucoup le seront demain avec le contexte économique, aggravé par le Covid et les choix politiques, il serait normal que l'argent aille dans les poches de ceux qui en ont besoin et non pas dans les poches des promoteurs éoliens !

Force est de constater qu'on privilégie l'enrichissement de sociétés qui, pour la majorité d'entre elles sont étrangères.

La France est devenue le pays des spéculateurs financiers, qui profitent des largesses accordées pour l'énergie éolienne (tarifs de rachat d'électricité éoliennes supérieurs au prix du marché, et garantis 15-20 ans).

Quelques exploitants de parcs éoliens en France au 1er juillet 2020

Patrick BESSIERE : **ABO WIND** France (filiale d'ABO WIND Allemagne: Andreas HÖLLINGER, Jochen AHN, Mathias BOCKHOLT, Karsten SCHLAGETER); gestion de 25 parcs éoliens
Gisela WENDLING-LENZ, Ulrich LENZ, Fabien KAYSER : **OSTWIND** ; gestion de 56 parcs éoliens
Katja STOMMEL, Lars KRÔNER : **VOLKSWIND GmbH** ; gestion de 97 parcs éoliens
Gregor WEBER ; gestion de 22 parcs éoliens
Roy MAHFOUZ : **H2AIR** ; gestion de 44 parcs éoliens

Patrick DECOSTRE et Patrick LEMAIRE : **BORALEX** ; gestion de 62 parcs éoliens
Grégoire VERHAEGHE : **INNOVENT** ; gestion de 31 parcs éoliens
Lars NIEBUHR, Dirk STAATS : **SAB WINDTEAM GmbH** ; gestion de 4 parcs éoliens
Jens PETRY, Georg OBERT : **TEVA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT GmbH** ; gestion 10 parcs éoliens

Les français payent toujours plus cher l'électricité pour que des sociétés étrangères puissent s'enrichir. Les derniers exemples :

- La **Principauté de Monaco** (société Monaco Energies Renouvelables) investit dans les énergies renouvelables en France : elle exploite depuis quelques années 8 parcs photovoltaïques dans le Sud de la France et vient d'acheter récemment 3 parcs éoliens à **ABO WIND** (2 en Charente et 1 en Côte d'Armor) ! *https://actu.fr/bretagne/guingamp_22070/la-principaute-de-monaco-achete-un-parc-eolien-pres-de-guingamp-a-gurunhuel_37306157.html*
- La **société Suisse Romande Energie** fait l'acquisition de parcs éoliens en France (dans les régions : Hauts-de- France, Grand-Est et Pays de Loire) !! ***https://www.rfj.ch/rfj/Actualite/economie/Romande-Energie-fait-une-acquisition-dans-l-eolien-en-France.html***

- Ma motivation pour cette enquête publique :

Je participe à cette enquête publique car que je suis obligée de vivre, depuis février 2017, à 750 m d'une éolienne de 120m de hauteur et que je ne souhaite à personne d'habiter à proximité d'un parc éolien. J'ai constitué un dossier bien fourni, du dépôt de permis de construire jusqu'à la mise en service de l'éolienne, avec entre autres, toutes les études acoustiques, une dizaine de dépôt de plaintes de riverains. Les plaintes ont été classées sans suite alors que les plaintes pour bruits de campagne (animaux en particulier) aboutissent très souvent !! Cherchez l'erreur !!
Très souvent, ceux qui travaillent dans la filière éolienne, participent aux enquêtes publiques, de façon nominative mais plus souvent de façon anonyme. Il est évident que ce n'est pas pour des raisons écologiques mais bien pour des raisons professionnelles et financières : ils ne veulent pas couper la branche sur laquelle ils sont confortablement assis !!
Toutes ces personnes favorables aux éoliennes, les admirent, ne vivent pas à 500m d'une éolienne et aucune d'entre elles n'achètera une maison près d'un parc éolien ! Des notaires et des agents immobiliers ont constaté une dépréciation du prix des maisons situées à proximité de parc éoliens, jusqu'à 30%, et beaucoup de maisons ne trouvent pas d'acheteurs contrairement à ce que prétend France Energie Eolienne ! Ceux qui investissent dans un bien immobilier à la campagne ont des exigences parmi lesquelles : un environnement où régne la quiétude et non les bruits d'immenses aérogénérateurs ! On réserve les nuisances des éoliennes aux ruraux, injustement traités de « rétrogrades », de « non-écologistes » alors qu'ils respectent probablement plus la nature, la biodiversité et sont plus attentifs à l'environnement, à l'écologie que les ceux qui se prétendent « écologistes » (bobos-écologistes) et qui, pour la majorité, vivent en ville !!
Ces mêmes « écologistes » (bobos écologistes) sont convaincus que pour limiter le réchauffement climatique, et réduire les émissions des CO2, veulent, en même temps, en finir avec les énergies fossiles ; ils ne peuvent ignorer que l'Allemagne, depuis qu'elle a réduit son parc nucléaire à néant et installé près de 30 000 éoliennes, a recours aux centrales à charbon et émet, suivant les saisons, entre 4 à 8 fois plus de CO2 que la France, pays décarboné ! Le vent amène la pollution des centrales à charbon allemandes aussi en France !

La France fait la même erreur que l'Allemagne en misant que sur l'éolien alors que la priorité est de tout mettre en œuvre pour réduire la consommation d'électricité et surtout de chercher des alternatives qui n'auront pas d'impacts négatifs sur l'environnement.

Nos campagnes se transforment actuellement en friche industrielle avec l'implantation de milliers d'éoliennes. Un parc éolien en attire souvent un autre à côté ou alors il s'agrandit !

L'humain est responsable de la destruction de la planète. N'aggravons pas la situation avec un programme de transition écologique qui n'est pas respectueux de l'environnement, qui ne protège ni la nature, ni les humains, ni les animaux, ni les océans.

Il est grand temps de dire :
STOP A L'EOLIEN
STOP AUX SUBVENTIONS POUR L'EOLIEN : le tarif de rachat de l'électricité produite par les éoliennes terrestres ne devrait pas être fixé à 82 € MWh, ni sur une durée de 15-20 ans mais être fixé à un prix maximum de 45 € MWh sur une durée de 10 ans (renouvelable et révisable après cette échéance) : l'objectif est d'aligner les prix d'achat d'électricité à toutes les filières et surtout d'alléger la facture d'électricité des consommateurs en supprimant les taxes sur les énergies renouvelables) (cf. pièce jointe : fluctuations du prix du marché de l'électricité sur plusieurs jours).
Le recours à l'énergie éolienne a une incidence non négligeable sur le prix de l'électricité. En effet, les pays qui ont déjà beaucoup d'éoliennes comme l'Allemagne ou le Danemark ont un prix de l'électricité très élevé, respectivement 30,88cents KWh, et 29,84cents KWh alors qu'en France il était de 17,34cents KWh (données de 2019). Avec la conjoncture économique actuelle, l'augmentation du chômage et de la pauvreté, qui pourra encore payer sa facture d'électricité si le prix du KWh augmente considérablement comme cela a été le cas en Allemagne, à savoir de 40% ces 10 dernières années ?

Sylvia KIEFFER

PS : POURQUOI DEVIENT-ON ANTI-EOLIEN ?

Comme beaucoup de personnes qui sont aujourd'hui des anti-éoliens, je n'avais pas d'opinion sur le sujet. J'ai pu voir, depuis un vingtaine d'années, lorsque je traversais l'Allemagne en voiture, de nombreuses éoliennes et je ne savais pas qu'elles étaient les impacts sur les riverains. Lorsque j'ai acheté ma maison en 2013, je ne savais pas que j'aurai un jour une éolienne à 750m de ma maison. Les voisins n'étaient pas au courant que le permis de construire avait été accordé en 2011 alors qu'il avait été refusé à 2 reprises par le Préfet et que le Tribunal avait annulé à chaque fois ces permis alors même que la société était en cessation d'activité après le 1er refus ..... Ce n'est que par hasard, en 2015, que j'ai entendu parler d'un projet éolien. Le permis de construire n'avait pas été affiché sur la départementale, là où les riverains auraient pu en prendre connaissance mais sur un chemin communal emprunté par 3 personnes dont le propriétaire du terrain où se trouve l'éolienne. L'éolienne a été installée en février 2017, mise en service en mai 2017. Je peux vous dire qu'on a souffert du bruit... on ne pouvait plus dormir, on était réveillé vers 2h, 3h du matin ; même avec les fenêtres fermées alors qu'il faisait chaud, c'était infernal. Une dizaine de personnes ont porté plainte à la gendarmerie. Quelques mois plus tard, j'ai appris en me renseignant, que les plaintes avaient été classées sans suite. L'exploitant avait été convoqué à la gendarmerie mais il ne s'est pas déplacé ! Pour finir, celui qui était porteur du projet est l'oncle de l'ancien Maire de la commune (commune voisine de la mienne) où se trouve l'éolienne et qu'il a bénéficié de quelques passe-droits .... Aujourd'hui, le Président de la Société à Action Simplifiée est l'oncle de l'ancien maire et le directeur général est un allemand, originaire du nord de l'Allemagne (ce dernier était agriculteur avant de se reconvertir dans l'éolien dans les années 1990 ; il a ainsi pu faire fortune dans l'éolien !!). Inutile de me demander si je trouve les éoliennes écologiques et utiles. Il n'y a que des intérêts financiers pour les porteurs de projet et les exploitants éoliens et nous les riverains, sommes sacrifiés et ON OSE NOUS REPROCHER DE NE PAS AIMER LES EOLIENNES !! QUEL CULOT !!

Un extrait d'une étude d'impact pour un parc éolien montre les arguments fallacieux d'un promoteur éolien : *« Si la taille de ce 'moulin' à vent est imposante, ...Son fonctionnement n'agresse pas, ni par le bruit, ni par la vitesse de rotation.....Le faible bruit généré par ce modèle .....La pulsation de cette machine peut-être apaisante. Cette sérénité est renforcée par la possibilité de s'approcher au plus près et sans danger, de la 'toucher' et de la sentir vibrer ». Je précise que l'exploitant de cette éolienne est très âgé, sourd (porte un appareil auditif) et qu'il habite à 1,4km de « son éolienne ». Il ne s'est pas gêné de l'installer à 350m des 1ères habitations de la commune voisine ! (Cf. voir photo en pièce jointe). Normal, lorsqu'on est exploitant et oncle de l'ancien maire de la commune où l'éolienne a été installée !!*

Montreuil en Caux
Le 16 Novembre 2020

M. François LAURENT

Objet : Observations sur le registre de l'enquête publique pour l'autorisation d'exploiter le parc éolien de la Plaine du Tors

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous avez sans doute reçu beaucoup d'observations sur le projet d'implantation d'éoliennes sur la Plaine du Tors faisant références à des problèmes de santé, économiques, environnementaux et sociétaux . Je n'en rajouterai pas .

Je désire seulement attirer votre attention sur deux choses.

- L' implantation de ces aérogénérateurs industriels va t'-il dans l'intérêt général ? Car c'est là, la seule question à se poser .
En vous référant aux différentes observations que vous avez reçues vous pouvez me répondre.

- D'autre part , un « Etat de la pauvreté en France en 2020 » vient d'être publié d'après les statistiques d'accueil en 2019 du Secours Catholique-Caritas France.
« Les 64000 bénévoles répartis dans près de 3500 équipes ont accompagné 1 393000 personnes rencontrées. Le montant médian des ressources des ménages étudiés s'élève en 2019 à 1037 euros (le seuil de pauvreté à 60 % est estimé pour 2019 à 1074 euros) ». En dix ans selon l'enquête publique de l' Insee, l'inflation générale a été de 1,06%par an , mais de 3,68 % pour les boissons alcoolisés et le tabac et juste après de 3,06 % pour l'électricité !!!!

Dans notre facture d'électricité , la CSPE (contribution au service public d'électricité) qui est en majeure partie due à l'éolien a augmenté de prés de 400 % en 10 ans. Et proportionnellement , ce sont les plus pauvres qui en subissent davantage le coût, car ils n'ont pas les moyens d'améliorer leur habitat.

Dans l' « Etat de Pauvreté en France 2020 « il est écrit :

« … Si l'on veut éviter que les ménages soient piégés par la hausse des factures de gaz et d'électricité , il convient aussi d'apporter des réponses structurelles aux situations de précarité énergétique , en mobilisant les moyens nécessaires pour rénover les « passoires thermiques » . A cet égard, les moyens dégagés par le plan de relance sont les bienvenus, après des années de diminution, mais encore insuffisants, et il faudrait les pérenniser bien au-delà des deux ans prévus, et donner davantage la priorité aux ménages les plus pauvres. »

Il existe une autre solution pour apporter de l'aide aux plus pauvres , c'est d'arrêter de subventionner l'éolien (la facture électrique pourrait alors baisser) et de mettre le « paquet » sur l'amélioration de l'habitat des plus pauvres.

Vous comprenez que si ce projet va à l'encontre de l'intérêt général, il va encore davantage à l'encontre de l'intérêt des plus modestes.

Pour vous , Monsieur le Commissaire Enquêteur , votre apport serait déjà d'émettre un avis défavorable sur ce projet d'éoliennes sur la Plaine du Tors et ainsi vous apporterez votre contribution à l'intérêt de tous.
Merci à vous .

Bien cordialement.

François LAURENT
(Vice-président de la Délégation de Haute-Normandie du Secours Catholique-Caritas France de 2014 à 2020)

Mme Gomes Christine

Le 18/11/2020

A l'attention de :
Monsieur Jean-Pierre Bouchinet
Commissaire Enquêteur du Projet éolien « Plaine de Tors »

Objet : Observations défavorables au Projet éolien « Plaine de Tors »

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Propriétaire sur la commune de Calleville Les Deux Eglises, je souhaite porter à votre connaissance mes observations quant à ce projet qui vient accroitre le mitage de nos paysages.

Après m'être penchée sur le dossier de l'éolien en France, je découvre l'inutilité de cette énergie et l'opacité qui l'entoure. Une production intermittente, de peu rendement annuel, non stockable et aucunement de proximité. L'état français, au travers de nos impôts et taxes sur nos factures Edf finance ce secteur essentiellement d'intérêts financiers et privés.

Nous achetons presque tout le matériel à l'étranger et subventionnons ces entreprises qui ne créent quasiment aucun emploi en France.

Les impacts sur la santé des habitants et des animaux, de compagnie ou d'élevage commencent à faire leur apparition, mais aucun principe de précaution n'est appliqué quand l'académie de médecine et l'Oms préconisent des distances bien au-delà des 500 m arrêtés.

Les problèmes de démantèlement sont sous-estimés. Les 50ke de réserve requise au sociétés promotrices sont insuffisants. Les fondations de béton ne seront jamais totalement extraites, elles resteront partiellement à jamais dans nos sous-sols. Tous les matériaux, tels ceux dont sont faites les pales, n'en sont pas recyclables.

Des éoliennes ont un impact sur le tourisme, sinon pourquoi des labellisations Gîtes de France ne sont pas données à proximité de zones d'implantations. Les éoliennes nuisent à l'authenticité de notre région et deviendront à terme un problème de grande ampleur.

L'éolien ne réduit en rien les émissions de CO^2, et coûte des sommes énormes à la communauté, pour des retombées insignifiantes pour les communes. Ces installations détruisent les paysages de notre belle région et nuisent à la qualité de vie, au bien-être et à la santé des habitants et abaissent la valeur de leurs biens immobiliers.

Pour toutes ces raisons, je vous prie, Monsieur, de bien vouloir émettre un avis défavorable au Projet de la Plaine du Tors.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Christine Gomes

BERGEOT Philippe & Colette

Propriétaires de parcelles

Objet : projet du parc éolien de la plaine du Tors.

A l'attention de Monsieur Bouchinet
Commissaire Enquêteur

Nous sommes défavorables à ce projet pour des raisons de santé.
Je m'en explique ci-dessous.

Mais permettez-moi d'abord d'exprimer ma stupéfaction d'implanter un parc éolien important de huit éoliennes entre quatre villages très proches les uns des autres dont trois éoliennes entre Belleville en Caux et Calleville les deux Eglises, proches des habitations, avec un risque de nuisance de la qualité de vie pour plusieurs centaines d'habitants !
Est-ce raisonnable de prendre ce risque ?
Même si les 500 mètres légaux pour la distance entre les éoliennes et les habitations sont respectés !
Qu'est-ce qui est le plus important ?
L'aspect financier ou celui de la santé ?

Si l'éolien peut avoir une place dans le cadre de la transition énergétique ;
Pourquoi implanter huit éoliennes si proches de ces villages alors que de nombreuses surfaces agricoles sans habitation proche le permettraient sans nuisance pour les habitants.

Malgré les mesures et graphiques consultables mais fastidieux à lire et difficiles à interpréter pour se tendre compte des nuisances sonores possibles qui risquent d'altérer le quotidien des habitants dont je fais partie ;
Quelle est la fiabilité de ces mesures ?
Les nombreux termes techniques difficiles à interpréter quand on ne maitrise pas le sujet posent question.
L'interprétation des graphiques est difficile pour se rendre compte des effets sonores qui pourraient nuire à la tranquillité.
On peut s'en interroger !
Cela d'autant plus, à la lecture de la situation catastrophique que subissent des habitants d'Echauffour dans l'Orne !
L'article du réveil normand est révélateur : « comment cinq éoliennes ont transformé un paradis en enfer ». cf l'article transmis au commissaire enquêteur.

Ces habitants, aujourd'hui, sont dans la galère à cause des bruits insupportables et sont sans recours pour retrouver une vie paisible.
Qu'est-ce que le bridage ?
Qui le décide ?
Comment est-il opérationnel ?

Sur ce constat, il serait raisonnable et responsable de prendre en compte plusieurs propositions de loi préconisant une distance entre les habitations et les éoliennes égale à huit voire dix fois la hauteur des éoliennes.
plutôt qu'une distance de 500 mètres établie par une loi en 2010, loi Grenelle II du 12 juillet 2010, pour des éoliennes de l'époque qui avaient une hauteur de 90 à 120 mètres alors que celles du projet du parc éolien de la plaine du Tors auront une hauteur de 150 mètres !
La loi de distance entre éoliennes et habitations n'est plus adaptée à la hauteur et à la puissance des éoliennes actuelles.
Ces propositions de loi révèlent les nombreux problèmes pour les habitants suite aux implantations trop proches des habitations.
Cf quatre propositions de loi remises au commissaire enquêteur.
proposition de loi du Sénat n° 638
proposition de loi à l'Assemblée Nationale n° 2048
proposition de loi à l' Assemblée Nationale n° 2571
proposition de loi à l'Assemblée Nationale n° 3423

Outre les nombreuses observations et remarques négatives formulées lesquelles nous partageons:
Préjudice financier des propriétés.
Altération de la vie quotidienne des habitants.
Intérêts économique et financier parfois privilégiés avant celui de la santé.
Dégradation environnementale.
Bétonisation.
Encerclement :avec ce projet, 28 éoliennes autour de Calleville les deux Eglises.

Je souhaite interpeller l'attention des décisionnaires pour la réalisation de ce projet quant à nos soucis de santé, celle de mon épouse et moi-même.
En effet, nous sommes très concernés par les trois éoliennes n° 6 , 7 et 8 se situant au sud – ouest de notre propriété et subirons donc toutes les nuisances tant sonores et d'ombre !

Nous avons subi des gros problèmes de santé : AVC hémorragique pour moi et rupture d'anévrisme pour mon épouse lesquels nous avons été opérés par le service neurologique au CHU de Rouen et nous sommes toujours surveillés par des examens pour éviter une récidive.
Cf attestations médicales remises au commissaire enquêteur.

Or pour éviter cette récidive, il est primordial et capital que nous ayons une vie au calme sans perturbation et sans stress, c'est très important ; d'ailleurs nous le constatons lorsque nous sommes exposés au bruit ponctuellement , nous avons alors des maux de tête récurrents et un mal être : angoisse et stress .
Cela d'autant plus que depuis ces problèmes de santé, nous sommes sensibles aux céphalées.

Nous sommes donc très inquiets avec l'implantation de ces trois éoliennes E6, E7 et E8 craignant fortement qu'elles altèrent la tranquillité de vie indispensable à notre santé dont nous bénéficions

actuellement et aient des conséquences néfastes sur notre santé fragile à cause du souffle et du ronflement des pales d'autant plus que nous sommes situés à l'est dans l'axe de ces trois éoliennes et subiront plus les bruits sonores avec les vents dominants forts très souvent sud-ouest.
p.s. Il est d'ailleurs prévu que je subisse une artériographie en fin d'année.

Par cette enquête, le droit d'expression, tant d'actualité actuellement, permet aux habitants d'exprimer leurs avis, ressenti et inquiétude.
Cette enquête a eu lieu en grande partie pendant le confinement, aussi bon nombre d'habitants n'ont pas pensé ou pas oser se déplacer et/ou ne maîtrisent pas l'informatique.
Le résultat de cette enquête peut ne pas être le reflet des avis de tous les habitants.
Les deux propositions de loi n° 2571 et 3423 de l'Assemblée Nationale proposent un moratoire.
L'article 2 de la proposition n° 3423 permettrait d'avoir l'avis des conseils municipaux des quatre communes et aussi celui des habitants de ces quatre communes.
Prendre en compte un moratoire en organisant un référendum avant toute décision serait une judicieuse idée démocratique.

Au cas où ce projet serait imposé tel qu'il est présenté et que des nuisances sonores et d'ombre provoquent une altération de la vie quotidienne ;
Quels seront les contacts, les recours et les moyens pour y remédier ?
Cela afin d'éviter la situation d'Echauffour !

Mais pour être constructif car l'éolien peut avoir une place pour la production énergétique, ce parc pourrait comporter cinq éoliennes E1, E2, E3, E4 et E5 , les plus éloignées des villages, et ainsi éviter les risques de nuisances pour les habitants directement confrontés par les éoliennes les plus proches E6, E7 et E8 ; ce qui en ferait un parc normalement dimensionné comme les parcs environnants et sans risque préjudiciable à la santé des habitants.

Merci de votre attention et de votre souci à préserver la santé physique et morale dans ces temps difficiles.

Les pièces jointes trop nombreuses à joindre informatiquement ont été remises au commissaire enquêteur :
Attestations médicales
Article du réveil normand
Proposition de loi du Sénat n° 638
Proposition de loi à l'Assemblée Nationale n° 2048
Proposition de loi à l'Assemblée Nationale n° 2571
Proposition de loi à l'Assemblée Nationale n° 3423

Soyez assurés de nos respectueuses salutations .

A Calleville les deux Eglises, le 19 novembre 2020.

Philippe BERGEOT

NORMANDIE ENERGIES
La filière du mix énergétique normand

Monsieur Jean-Pierre BOUCHINET
Commissaire Enquêteur
Préfecture de Seine-Maritime
Avenue Pasteur
76000 Rouen

Objet : CONTRIBUTION A L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PARC EOLIEN PLAINE DU TORS (76)

Saint Etienne du Rouvray, le 19 novembre 2020

NORMANDIE ENERGIES

Normandie Energies, filière régionale du mix énergétique, fédère les acteurs économiques de l'énergie en Normandie. Financée par la Région et par ses membres, elle rassemble PME, TPE, grands industriels, établissements d'enseignement et de recherche, CCI, et branches professionnelles. Elle représente l'ensemble de la chaine de valeur : des producteurs d'énergie aux consommateurs finaux.

Elle a pour mission d'encourager le Business, la Synergie, l'Innovation et la R&D, l'Emploi et les Compétences de ses membres. L'association est créatrice de liens et catalyseur de projets collectifs. Forte de 250 membres, la filière est structurée autour de 4 pôles :

- Nouveaux Usages,
- Energies Renouvelables
- Pétrole & Gaz
- Nucléaire

Pour encourager le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, hydrogène, biogaz...) et des nouveaux usages (efficacité énergétique, récupération de chaleur, mobilité, stockage...) sur le territoire, Normandie Energies sensibilise de façon concrète les collectivités, les industriels et les acteurs du tertiaire. Elle joue un rôle d'interface entre les professionnels de l'énergie et les acteurs du territoire.

En termes de chiffres, la filière énergie en Normandie représente 36 000 emplois directs soit 3 % des emplois salariés du secteur privé de la région et contribue à hauteur d'un milliard par an à l'activité économique de la Normandie.

CONTRIBUTION A L'ENQUETE PUBLIQUE

NORMANDIE Energies souhaite apporter sa contribution à l'Enquête Publique diligentée par Mr le Préfet de la Seine Maritime concernant le Parc Eolien développé par les Sociétés ENGIE Green et SEIDER et qui sera situé sur les Communes de BELLEVILLE en Caux, CALLEVILLE les Deux Eglises, Saint VAAST du Val et Val de SAANE.

La PPE - Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2018 prévoit, concernant la Puissance Eolienne implantée sur le Territoire National de passer d'environ 16 000 MW installés fin 2019 à 35 000 MW en 2028, soit de multiplier par 2,2 la Puissance installée.

La Normandie, dans le cadre du SRADDET a décidé de permettre à son Parc Eolien Terrestre de passer d'environ 850 MW implantés fin 2019 à 1 950 MW à l'échéance de 2028 - 2030.

La Normandie qui figure dans le Top 3 des Régions Françaises ayant la plus forte ressource en Vent, est la 8ème Région sur 12 en termes de Puissance installée. La Normandie doit donc multiplier les efforts pour rattraper son retard.

L'Eolien est un pilier de la Transition Energétique et produit un KWh à un coût de plus en plus compétitif par rapport à l'ensemble des énergies renouvelables et traditionnelles.

Le développement de l'éolien, s'il est bon pour le climat l'est aussi pour l'économie nationale, avec une balance commerciale équilibrée, plus de 18 000 Emplois et des leaders industriels.

Le développement de l'éolien est aussi bon pour les collectivités locales à travers une fiscalité pérenne pour les territoires. Qui plus est, dans le cas du Parc de la Plaine du TORS, les éoliennes seront implantées sur 4 communes assurant ainsi une meilleure répartition de la fiscalité locale.

Cinq bulletins d'informations diffusés auprès des habitants concernés pendant toute la durée du développement et des permanences d'informations ont permis d'assurer une information circonstanciée des habitants. De plus, dans le cadre d'une démarche de financement participatif, 150 000,00 Euros ont pu être collecté ce qui montre également le niveau d'acceptabilité du parc.

Le Parc Eolien de la Plaine du TORS est également un bon exemple d'intégration territoriale. En effet, plusieurs mesures de réduction, de compensation ou d'accompagnement sont prévues. On retiendra notamment la mise en place de mesures paysagères permettant la création de talus cauchois, véritables motifs paysagers emblématiques du secteur, une prise en compte approfondie des enjeux hydrauliques de la zone et des aménagements conséquents allant au - delà des obligations du développeur sur la plaine Sainte GENEVIEVE ainsi que le confortement des populations de chiroptères grâce à l'aménagement de Blockhaus leur servant de gîte.

Pour toutes ces raisons, NORMANDIE Energies soutient la réalisation du Parc Eolien de la Plaine du TORS.

Valérie Rai Punsola

Déléguée Générale

Madame VANDORPE Anne-Marie

Mr Jean-Pierre Bouchinet
Commissaire Enquêteur du projet
éolien « Plaine du Tors »

St Vaast, le 19 novembre 2020

Enquête publique projet éolien de la plaine du Tors

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le rapport de l'inspection des installations classées proposant la soumission à l'enquête publique, vous n'avez pas été sans remarquer les nombreuses observations faites par les différents services consultés.

L'une d'entre elles est très importante : celle de la D.D.T.M. qui rappelle que les communes affectées par le parc éolien de la ferme du Tors sont dans une zone où un Plan de Prévention des Risques, concernant les cavités souterraines et les risques d'inondations.

Concernant la commune de CALLEVILLE LES DEUX EGLISES :
- couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, prescrit le 23 mai 2001

Concernant la commune de SAINT VAAST DU VAL :
- couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, prescrit le 23 mai 2001.

Les communes de **VAL DE SAANE et BELLEVILLE EN CAUX** doivent avoir leur propre plan de prévention des risques naturels prévisibles

Nous savons tous que le pays de Caux est un véritable gruyère et dans chaque commune il existe également **un recensement des cavités souterraines**.

D'ailleurs dans son avis la DDTM indique que selon le recensement effectué par ALISE en mars 2013, les éoliennes E3, E4 et E5 sont situées dans des périmètres de risque. De même selon le recensement des cavités souterraines réalisé par GEODEV sur Saint Vaast du Val l'éolienne E8 est également dans un périmètre à risque.

Lors d'un permis de construire, que ce soit pour une habitation ou un simple bâtiment, celui-ci est refusé dès lors qu'il se trouve dans un périmètre d'un point recensé.

Dans ces plans de prévention des risques naturels les quatre communes concernées par le projet, il est indiqué que ces communes sont concernées par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales provenant des plateaux environnants.

La commune de Saint Vaast du Val où j'habite est régulièrement inondée dès lors qu'il y a de fortes pluies, en cause les eaux de ruissellement qui dévalent des plaines. Et on connait tristement le nombre d'inondations de Val de Saâne.

Comment se fait-il que le Syndicat des Bassins Versants « Saâne, Vienne et Scie » n'ait pas été consulté comme il est obligatoirement fait lors d'un permis de construire ?

En bétonnant les plaines à vocation de cultures pour y construire des éoliennes et ses tonnes de béton, sans oublier les chemins d'accès, il est inévitable que ce phénomène de ruissellements s'en trouvera accentué.

Pourquoi donc l'Etat s'est-il engagé en juillet 2020 à une réduction de l'artificialisation des sols en Seine Maritime dans le but de lutter contre l'étalement urbain et préservation des paysages et de la biodiversité. Le lien suivant vous permettra de juger si le projet de la ferme du Tors respecte les préconisations :

https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols

Je vous en donne quelques extraits :

L'artificialisation des sols, qu'est-ce que c'est ?

En France comme dans d'autres pays, du fait de l'étalement de notre urbanisation et de nos infrastructures, l'artificialisation des sols augmente. Ce phénomène consiste à transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics…).

Même s'ils semblent couvrir de vastes surfaces, les espaces naturels, agricoles et forestiers de nos territoires continuent à diminuer à un rythme trop important, du fait de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols, même dans les territoires où la population et les emplois n'augmentent pas.
En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année. Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population, et a des répercussions directes sur la qualité de vie des citoyens mais aussi sur l'environnement.

Cette réduction est préjudiciable à la biodiversité, au climat et à la vie terrestre en général.

- **Accélération de la perte de biodiversité** : la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé, modifie considérablement ou fait disparaitre l'habitat des espèces animale ou végétale de cet espace naturel, et peut conduire à leur disparition d'un territoire.

- **Réchauffement climatique** : un sol artificialisé n'absorbe plus le CO2. Un sol artificialisé participe donc à la hausse du réchauffement climatique.

- **Amplification des risques d'inondations** : Par définition un sol imperméabilisé n'absorbe pas l'eau de pluie. En cas de fortes intempéries, les phénomènes de ruissèlement et d'inondation sont donc amplifiés.

- **Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir** : l'artificialisation entraîne une perte de productivité agricole et limite la production alimentaire de nos territoires.

- **Accroissement des dépenses liées aux réseaux** : pour le rendre accessible et fonctionnel, un terrain artificialisé demande en outre beaucoup d'entretien et d'efforts d'aménagement (routes, électricité, assainissement) qui sont couteuses et viennent souvent ajouter d'autre nuisance à la biodiversité (nuisance sonores, pollution lumineuse, pollution de l'air et de l'eau)…

- **Amplification de la fracture territoriale** : L'étalement urbain et la construction en périphérie des villes renforce également la fracture sociale déjà présente en reléguant notamment une partie des habitants à l'écart du centre-ville, provoquant sa désertification et la dévalorisation des petits commerces.

Objectif Zéro artificialisation

Aussi, la lutte contre l'artificialisation des sols est un axe majeur du **Plan biodiversité**, avec comme **objectif de parvenir à « zéro artificialisation nette »**. Il s'agit de limiter autant que possible la consommation de nouveaux espaces et, lorsque c'est impossible, de «rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées.

L'enjeu est d'apporter la plus grande vigilance à nos modes d'urbanisation afin de consommer moins de terres naturelles, agricoles et forestières, de privilégier dans la mesure du possible la réutilisation de secteurs déjà urbanisés (logements vacants, friches industrielles ou commerciales ...) et de favoriser la conception et la construction d'opérations un peu plus compactes intégrant des espaces verts.

Cette maîtrise de l'urbanisation se traduit dans les documents de planification, notamment les plans locaux de l'urbanisme et les schémas de cohérence territoriale. La **loi ELAN** encourage les collectivités territoriales à développer des projets locaux d'intensification urbaine, afin de diminuer l'étalement urbain.

- Lire à ce sujet sur le site du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales : Lutte contre l'étalement urbain et préservation des paysages et de la biodiversité

Des objectifs partagés à l'international

L'objectif « zéro artificialisation nette », définie à l'action 10 du plan biodiveristé, est cohérente avec les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD 15) et la « feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » de 2011, qui visent à enrayer la dégradation des sols et l'augmentation des surfaces artificialisées.

Observatoire de l'artificialisation des sols

Pour faciliter la compréhension et l'appropriation locale du phénomène d'artificialisation des sols par les collectivités locales, associations et citoyens, l'État a mis en ligne un observatoire de l'artificialisation depuis le 4 juillet 2019, date du premier anniversaire du Plan biodiversité.

Cet observatoire répond à l'objectif fixé par le Plan biodiversité (action 7) de publier un état annuel de la consommation d'espaces et de mettre à disposition des territoires et des citoyens des données transparentes et comparables à toutes les échelles territoriales.

L'outil dans sa version la plus élaborée pourrait être entièrement opérationnel en 2022 pour mesurer annuellement la consommation d'espace sur la base de données de référence, permettant de définir **la trajectoire vers l'objectif "zéro artificialisation nette".**

Pensez-vous que le parc de la ferme du Tors est en complète harmonie avec ce programme ?

Concernant l'évaluation de l'impact sur les Chiroptères (à partir de la page 39)

Je vous informe qu'il existe un refuge pour chauves-souris chez mon fils, Monsieur Ludovic JOURDAIN demeurant au Hameau du Petit Fumechon. Son clos masure, situé à environ 1000 mètres du projet de parc éolien est d'ailleurs intégré dans l'étude (page 19 de la notice paysagère).

Il est dommage que les personnes de chez ALISE qui ont réalisé l'étude d'impacts ne soient pas rentrées dans cet ancien corps de ferme afin de constater la présence de nombreux chiroptères qui nichent dans les bâtiments et grange non exploitées, où elles ne sont nullement dérangées. D'où l'établissement d'un refuge pour ses mammifères protégés. Il a toutefois été recensé dans cette même étude différentes espèces de chauves-souris : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune, Murin à Moustache et Murin de Dauben.

Autre point que je souhaite souligner. J'ai lu dans l'un des documents que la maison de la chasse sise à Belleville en Caux avait émis un avis favorable au projet éolien en fournissant un plan de trajectoire du gibier.

Je pense que la maison de la chasse a oublié que sur Saint Vaast du Val en contre bas de la station d'épuration et donc de l'éolienne E8, il existe un petit bois où les biches se réfugient. Combien de fois en rentrant par cette route entre Calleville et St Vaast du Val je croise du gibier venant du hameau de Glatigny et se dirigeant vers ce petit bois. Aucun chasseur n'est censé l'ignorer…

Monsieur le Commissaire Enquêteur, je vous demande de considérer mes observations et d'ailleurs toutes celles qui vous ont été déposées par les riverains et d'émettre un avis défavorable au projet de la ferme du Tors.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Anne-Marie VANDORPE

Envoyé en préfecture le 23/10/2020
Reçu en préfecture le 23/10/2020
Affiché le
ID : 076-217600634-20201020-DEL202028-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DI
COMMUNE DE BEAUVAL EN CAUX- 76890
EMail : mairiedebeauvalencaux@wanadoo.fr

N° 2020-28

OBJET : AVIS DÉFAVORABLE SUR LE PROJET D''IMPLANTATION ET D'EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE BELLEVILLE EN CAUX, CALLEVILLE LES 2 ÉGLISES, SAINT VAAST DU VAL ET VAL DE SAÂNE.

Séance du : MARDI 20 OCTOBRE 2020 à 20h30.

Conseillers en exercice : 11 Présents : 10
Votants : 11

Étaient présents :
Éric DUJARDIN –Fabrice DUBUS –Bertrand MARTIN – Boris BOUQUET – Carine BOUTEILLER – Stéphane DUPONT– Isabelle JOURDAIN – Baptiste STALIN – Frédérik SCHMITT - Max WEMAERE

Absent excusé : Monsieur Julien PUPIN ayant donné pouvoir à Madame Isabelle JOURDAIN pour voter en ses lieu et place

---

Président de la séance : E. DUJARDIN

POUR : 1
CONTRE : 10

Suite à l'enquête publique pour laquelle l'avis de la commune est demandé, le Conseil Municipal donne un

AVIS DÉFAVORABLE sur le projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien de 8 éoliennes et de 3 postes de livraison sur les communes de Belleville en Caux, Calleville les 2 Eglises, Saint Vaast du Val et de Val de Saâne

ainsi qu'un **AVIS DÉFAVORABLE** au passage des réseaux nécessaires au raccordement du parc sur la totalité de son territoire communal.

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Éric DUJARDIN

MAIRIE de BEAUVAL en CAUX (Seine-Maritime)

Elisabeth GEST
...

Belmesnil le 19 novembre 2020

Monsieur le Commissaire enquêteur
EP Plaine du tors

Monsieur le Commissaire,

Je souhaite intervenir concernant le projet d'implantation de 8 éoliennes et de 3 postes de livraison sur les communes de Belleville en caux, Calleville les deux églises, Saint vaast du val et Val de Saâne.

Tout d'abord je trouve anormal d'effectuer une enquête publique dans le contexte que nous vivons depuis mars 2020 avec la pandémie mondiale. Même si les moyens actuels permettent de consulter le projet en ligne il est indéniable qu'un document papier est bien plus parlant (quoique les photomontages sont toujours en faveur des promoteurs). De plus le public ne peut se déplacer comme il le souhaite. Cette enquête me semble impromptue actuellement, on a l'impression d'essayer de faire passer ce projet immense en douce. Les promoteurs indiquent que les documents peuvent être consultés « en mairie » le plus souvent ? je voudrais savoir combien de mairie ont été destinataires d'un document papier ?

De plus si les mairies n'ont pas distribué l'avis d'enquête publique dans chaque foyer il est impossible pour les habitants d'être informés, l'affiche en mairie ne constitue pas une information à l'ensemble de la population, surtout depuis le confinement où chaque déplacement est contrôlé.

S'agissant du raccordement : les importants travaux effectués récemment au poste de Gonneville laissent à penser que tout est déjà ficelé avant même que l'enquête publique n'ait été programmée. Les promoteurs parlent de trois possibilités en passant le long des voies communales et des routes départementales : les communes concernées ont-elles donné un accord favorable pour le passage du câble « souterrain » ? (encore bien qu'il soit souterrain ! à l'heure où les lignes sont de plus en plus enfouies !)

Dans ce cas je souhaiterais obtenir les délibérations prises par ces communes concernant ce projet et savoir si elles seront indemnisées en cas de passage du câble. L'appât du gain peut faire changer les avis.

S'agissant des surfaces utilisées pour les installations permanentes : 26 573 m2 !!! Quid des tonnes de béton enfouies ? a-t-on pensé aux possibles inondations ? le PPLRI n'a toujours pas été approuvé depuis 2001 dans cette zone ! Il est bien indiqué dans le document que plusieurs axes de ruissellement ont été constatés, de même que des traces d'érosion

Le Pays de Caux est très impacté par les cavités souterraines. Y a-t-il eu des études faites sur le site ? si des marnières sont découvertes sur le parc on aura les moyens de les reboucher alors que des dizaines d'habitants ne peuvent plus habiter leur logement car ils sont dans l'incapacité de financer le rebouchage des marnières qui se sont effondrées sur leur terrain.
Il est bien indiqué que les communes de la zone d'implantation sont concernées par le Plan de prévention des risques naturels, les promoteurs indiquent « inondations » mais les risques naturels concernent aussi les marnières ! et ce plan n'a jamais été approuvé.

Les promoteurs parlent déjà de la remise en état en invoquant que le site retrouvera son état d'origine : et le béton ? on en fait quoi ?

On sait pertinemment que plus les sols sont bétonnés et plus les inondations sont fréquentes.

Les promoteurs indiquent que les déchets seront valorisés. Que deviendront les pales en fibre de verre ? Il n'y a pas de filière de recyclage actuellement même si les promoteurs avancent qu'aux Pays-Bas on les utilise pour l'aménagement des espaces urbains.

Toutes les éoliennes qui pourrissent notre espace de vie, notre environnement, nos loisirs, oui je dis bien loisirs, car comment allez-vous faire comprendre à un cheval lorsque vous vous baladez qu'il n'a pas à s'inquiéter lorsque l'ombre des pales et le bruit lancinant qu'elles émettent le traumatise ? dans ce coin, avec le nombre d'éoliennes déjà installées, sans compter les projets de Tôtes et de Saint Victor L'Abbaye plus moyen d'avoir du silence, ça n'existe plus, sans compter le paysage défiguré, il n'y a plus d'horizon, on ne peut plus tourner la tête sans voir ces énormes machines tout autour de nous. Il y a un mitage de notre environnement.

Il est indiqué dans le document que le SCOT du Pays Dieppois Terroir de Caux a pour objectif notamment de mettre en valeur les espaces touristiques, de sauvegarder let valoriser le patrimoine bâti et paysager : c'est tout à fait contraire avec le mitage de notre région avec toutes les éoliennes déjà installées !

S'agissant de la faune et de la flore : les promoteurs avancent qu'un enjeu modéré à fort a été attribué aux boisements et haies. A force d'installer ces énormes machines les oiseaux et autres chiroptères ne pourront plus nicher dans ces zones qui deviennent industrielles. Même constatation pour les amphibiens qui sont menacés d'extinction.

Il n'y a pas de suivi concernant la mortalité des espèces avec les parcs éoliens déjà en place alors comment peut-on savoir si ces machines n'agissent pas sur la disparition des espèces ?

Dans le document, concernant la perception de la zone d'implantation depuis les sites protégés : je pense que l'on se fout complètement de la population qui habite près de ces installations. Lorsque les promoteurs écrivent « quelques vues possibles » depuis tel ou tel endroit j'ai l'impression que nous n'existons pas, que nous ne sommes pas concernés par la vue de ces machines qui tournent, polluent la nuit, gâchent notre espace de vie et notre vie tout simplement.

Il est indiqué qu'il faut limiter les incidences paysagères du parc éolien sur la Collégiale de Notre dame d'Auffay et le Château du Bosmelet, sur les clos masures et les haies ! là encore quid des habitants de toute notre région ? les promoteurs indiquent que le parc doit être ordonnancé en fonction des parcs déjà autorisés, non pas autorisés, installés ! afin de limiter le sentiment d'envahissement qui pourrait advenir : trop tard c'est déjà fait.

Les promoteurs devraient passer par la commune de SAINT HONORE qui est située légèrement en hauteur : qu'ils s'installent au carrefour de la route du Valendal avec la rue Charles Henry d'Ambray,

le soir..... et qu'ils regardent en face les dizaines et dizaines de lumières des éoliennes. Un cauchemar !

Les promoteurs avancent que le parc éolien aura des effets positifs sur la qualité de l'air en produisant de l'électricité ne dégageant pas de polluants atmosphériques : on parle des centrales à charbon qui sont remises en route pour combler l'éolien ?

Autre question : je voudrais savoir combien touchera chaque propriétaire terrien, chaque commune et la communauté de communes Terroir de Caux avec l'installation de ces nouvelles machines. Massacrer nos paysages pour l'argent, car c'est bien l'argent qui les attire. Pourquoi quelques personnes décident pour des centaines d'habitants en leur pourrissant la vie ? tout cela pour l'argent....

Plusieurs études démontrent que l'éolien n'est pas si « vert » que cela notamment sur la santé des gens.

J'espère de tout cœur que ce nouveau projet ne pourra se faire, laissez-nous vivre sans nous obliger à supporter les folies des promoteurs qui s'en mettent plein les poches et n'ont rien à faire de notre bien-être !

Elisabeth GEST

Mme Pascale LEHOUCQ

COURRIER A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

ENQUÊTE PUBLIQUE PARC ÉOLIEN DE LA PLAINE DU TORS 19/10 AU 20/11/2020

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je commencerai ce courrier en expliquant tout d'abord les gênes occasionnées dans mon quotidien depuis que l'exploitation de 2 parcs éoliens a été autorisée près de Beauval en Caux, sur la commune de St Pierre Bénouville.

C'est donc avec un certain recul que je me permets d'argumenter ma lettre ; le côté néfaste du bruit que l'on remarque, même si le vent par lui-même, n'est pas silencieux … c'est un ajout et surtout le silence n'existe plus là où il était présent.

Le côté visuel avec des éoliennes de plus en plus hautes et les effets stroboscopiques de l'ombre de leurs pales sur notre paysage sans oublier les clignotements des balises que ce soit en période diurne ou nocturne. Même habitant dans la vallée, je vois ces clignotements et cela est très perturbant (je suis obligée de fermer mes rideaux et de tourner le dos à la fenêtre …). Je ne peux plus continuer mon activité sportive, faisant de l'équitation d'extérieur, mon cheval est effrayé (bruit, sifflement, effet des ombres), difficile de rassurer un animal quand nous sommes aussi impressionnés !). J'avais déjà condamné certains circuits pour éviter ces problèmes et si ce parc se développe, je devrai de nouveau modifier mes sorties dans un cadre qui était propice à ce genre d'activités.

Je poursuis maintenant en essayant de comprendre comment des autorisations d'exploiter peuvent voir le jour.

1/Les conseils municipaux des 4 communes sur lesquelles seraient implantés les mats, doivent délibérer : comment sont retenus leurs avis ? de même, pour les 32 communes qui sont concernées par l'enquête.

2/Dans ce cadre, pourquoi seule la commune de Belleville en Caux a délibéré pour que l'étude soit réalisée (même si cet avis ne préjuge en rien de la réalisation) ; Calleville les 2 Églises ayant donné un avis défavorable à cette même étude, comment se fait il que la commune de St Vaast du Val n'a pas eu de présentation du projet en 2015 et se trouve maintenant avec 2 éoliennes sur son territoire ?

Il est important d'écouter les élus qui connaissent leur territoire et donc l'impact des parcs éoliens qui peuvent porter atteinte aux patrimoines culturel et naturel.

3/ Pour l'enquête publique, l'avis des services ainsi que les dossiers techniques et administratifs ont été fournis.

Concernant la faune et ses comptages, il semblerait qu'il y ait des limites dans la méthode utilisée avec un faible taux de détectabilité à partir du moment où certaines espèces fuient à l'approche du technicien (pour les chiroptères par exemple). Ces mêmes espèces sont très sensibles à la présence d'éoliennes terrestres et certaines d'entre elles sont en voie de disparition. Que dire de l'avifaune avec des espèces quasi menacées, des mammifères terrestres dont le lapin de garenne qui est sur la liste rouge nationale des mammifères .... On considère simplement que le comptage est très faible et donc que le niveau d'impact retenu est faible ?

Lorsque l'on regarde les réponses données aux remarques de la DREAL, il s'avère que le parc éolien devra respecter certaines contraintes : un suivi écologique pré-chantier pour les amphibiens, réévaluer les niveaux d'impact pour certaines espèces, (impact par dérangement, par collision, ...), mise en place de bridage strict des éoliennes pour limiter les cas de mortalité des chiroptères, et ainsi éviter l'effet cumulé avec les 2 parcs éoliens de St Pierre Bénouville. Quel est l'intérêt de développer 8 éoliennes supplémentaires pour que celles-ci ne fonctionnent que de manière ponctuelle (à condition que les consignes soient respectées)
Question : qui contrôle l'application de ces mesures ?

Concernant les communes de la zone d'implantation potentielle, celles-ci sont concernées par le plan de prévention des risques Inondation (PPRI) prescrit en mai 2001 et qui n'a pas été approuvé. Quelles en sont les raisons ?
De même la Z.I.P. est traversée par plusieurs axes de ruissellement, des traces d'érosion ont été observées, le secteur est sensible aux ruissellements, les communes ont également fait l'objet de plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle. En est-il tenu compte ?

Le Pays de Caux est reconnu pour ses cavités souterraines ; de nombreuses communes et donc leurs habitants se sont trouvés confrontés aux problèmes liés à leur découverte (permis de construire refusés vente annulée d'un bien impacté par une marnière, frais supplémentaires pour lever les indices de cavités {décapages, forages,}). Comment se fait 'il que les cavités qui ont été recensées sur la ZIP ont déjà fait l'objet de décapages, forages et comblements alors que l'autorisation d'exploiter n'a pas été donnée ; le proverbe 'mettre la charrue avant les bœufs' a toute sa signification

L'objectif Z.A.N. {Zéro Artificialisation Nette} est un des axes majeurs du gouvernement afin d'enrayer la dégradation des sols. : la création de 7 chemins d'accès, le renforcement d'un chemin, l'emprise des postes de livraison, des plateformes vont 'artificialiser' au moins 3ha50.

L'artificialisation des sols est la perte des qualités d'un milieu naturel, la perte de sa naturalité qui est sa capacité autoentretenue à abriter une certaine biodiversité.
Le porteur de projet semble bien loin de tenir compte de cet objectif.

Concernant les études acoustiques, ce sont des abaques qui sont utilisés en y introduisant les résultats obtenus sur des prises de sons faites à partir d'un mât à certains périodes de l'année. Il faut quand même savoir que les éoliennes bénéficient de bons nombres de dérogations et particulièrement au niveau du bruit. C'est rassurant de savoir que la question de l'acoustique est une préoccupation majeure et que des plans de bridage seront mis en place pour assurer la tranquillité publique, que des aménagements avec des plantations d'arbres pourront être réalisés : par qui et qui s'occupera de leur entretien ?

Un rapport de suivi acoustique sera fourni au plus tard 3 mois après l'achèvement de la campagne de mesures : il n'y a aucun planning de présenté.
Question : à quel moment se fait cette campagne de mesures ?

Concernant le raccordement, un chiffrage précis sera effectué par ENEDIS lorsque l'autorisation environnementale aura été obtenue. Pour le moment, ENEDIS ne peut fournir une proposition technique et financière (PTF)
Par contre, le poste source pressenti pour le raccordement du projet de parc éolien de la Plaine du Tors est celui de Gonneville-sur-Scie et le raccordement se fera par un câble électrique souterrain.

Question : pourquoi ENEDIS ne peut fournir aucune proposition financière alors que le poste source pressenti est connu et que des travaux y sont réalisés?

Concernant le démantèlement, tout est prévu dans l'article R.515-106 du code de l'Environnement. Mais il faut savoir que des dérogations peuvent être obtenues au cas où le bilan environnemental serait défavorable.
La remise en état des terres serait permise si le propriétaire du terrain le désire ; mais alors, d'où viendrait la terre qui doit avoir les mêmes caractéristiques que celles initialement enlevée ?
Et puis, les déchets de démolition, de démantèlement seront réutilisés, recyclés, valorisés ou éliminés dans des filières dûment autorisées ; c'est rassurant.

840T de béton, 300T d'acier, 25 T de composites, c'est ce que représente une éolienne de 2MW. Le premier parc date de 1996 et à partir de 2020, le nombre va augmenter puisque les projets sont croissants.
Les spécialistes disent qu'ils commencent à se saisir du sujet Il même si 90% sont recyclés, les 10% restants sont problématiques (rotors, pales) avec des perspectives limitées de valorisation.
Est-ce que l'on est en droit de se sentir rassuré et protégé ?

Nous voici donc face aux enjeux environnementaux ; on réalise des mitages dans l'espace rural pour produire une énergie soi-disant verte mais avec une électricité que l'on ne peut pas stocker et si la sécurité d'approvisionnement est menacée, il faudra remettre en service centrale nucléaire et centrale au gaz.

La question n'est plus seulement de savoir produire une énergie verte mais cette production doit également limiter les transferts de pollution tout au long du cycle de vie. Il n'y aura n pas d'arrêt des centrales à charbon et au gaz ce qui conduira à une hausse des émissions de gaz à effet de serre.

Néanmoins, j'ai de nombreux doutes sur les promesses faites dans le cadre du développement des parcs éoliens surtout dans leur tenue.
Malheureusement, l'exemple des 2 parcs installés sur la commune de Saint Pierre Bénouville me rappelle tous les jours le manquement aux promesses faites : aucune étude acoustique après la mise en route du parc de la plaine de Beaunay et même lorsque la DREAL est contactée afin de fournir les rapports de suivi environnemental des parcs éoliens des Marettes et de la Plaine de Beaunay (situés tous deux à moins de 500 m de la première éolienne du projet de parc éolien de la Plaine du Tors), **à la date du 29 novembre 2019, la DREAL ne disposait toujours pas des rapports de suivis pour ces parcs. Il faut attendre mai 2020 pour que le porteur de projet puisse <u>mentionner</u> des données avec l'accord de Boralex, actuel propriétaire du second parc.**
On parle de bien de MENTIONS et non de RÉALISATIONS DE SUIVIS.

Comment ne pas oublier la dévalorisation de notre patrimoine environnemental :

site inscrit +site classé = mêmes conclusions : aucune perception visuelle mais pour cela, il faudrait coller les feuilles aux arbres pour qu'ils puissent dissimuler les pales tout au long de l'année.

Quel beau discours rassurant quand il est dit que 'suite aux analyses de perception de la zone d'implantation depuis les secteurs présentant des sensibilités paysagères et patrimoniales', des préconisations peuvent être formulées quant à l'aménagement et l'ordonnancement du parc éolien de la plaine du Tors afin de limiter le sentiment d'envahissement qui pourrait advenir…

Enfin, comment ne pas finaliser ce courrier sans parler des enjeux financiers … région, département, communauté de communes, communes et enfin propriétaires terriens recevant diverses indemnisations.

Un tel projet, dans son étude d'impact, engendre un effet positif sur le développement local grâce aux taxes perçues par les collectivités et l'activité qu'il génère dans le tissu économique local
Question : quels sont les montants perçus par les communes et chaque propriétaire terrien (éolienne, poste de livraison, aires de stationnement)

En conclusion, je ne comprends pas pourquoi, dans le cadre de l'État d'Urgence Sanitaire, cette enquête publique n'a pas été soit reportée, soit que d'autres permanences en mairie aient été proposées. Bien qu'il soit possible de télécharger le dossier sur le site de la préfecture, de contacter le commissaire-enquêteur par téléphone, les seuls moyens qui permettent les échanges restent bien le présentiel et le document 'papier'. Qui a essayé de téléphoner pour demander une information nécessitant la consultation d'un document 'papier' et dont la réponse se trouve en page xxx de l'annexe xx du dossier n° x … sur le site internet de la préfecture.
Ouvrir un nombre incalculable de fenêtres sur un ordinateur pour aller à la recherche d'une information nécessite non seulement une certaine habitude mais également de la persévérance.

J'avoue avoir passé beaucoup de temps à analyser ce projet et faire la comparaison avec les sites existants ; j'espère obtenir toutes les réponses aux questions formulées dans ce document.

En sachant pouvoir compter sur votre collaboration et en vous en remerciant, veuillez recevoir, Monsieur le commissaire-enquêteur, mes sincères salutations.

A Beauval en Caux, le 20 novembre 2020

Pascale LEHOUCQ

Annexe (1) Vue des 2 parcs éoliens de St Pierre Bénouville
Annexe (2) Vue actuelle (qui, si elle est modifiée, sera le parfait exemple de mitage)

PROJET D'IMPLANTATION FINALE:

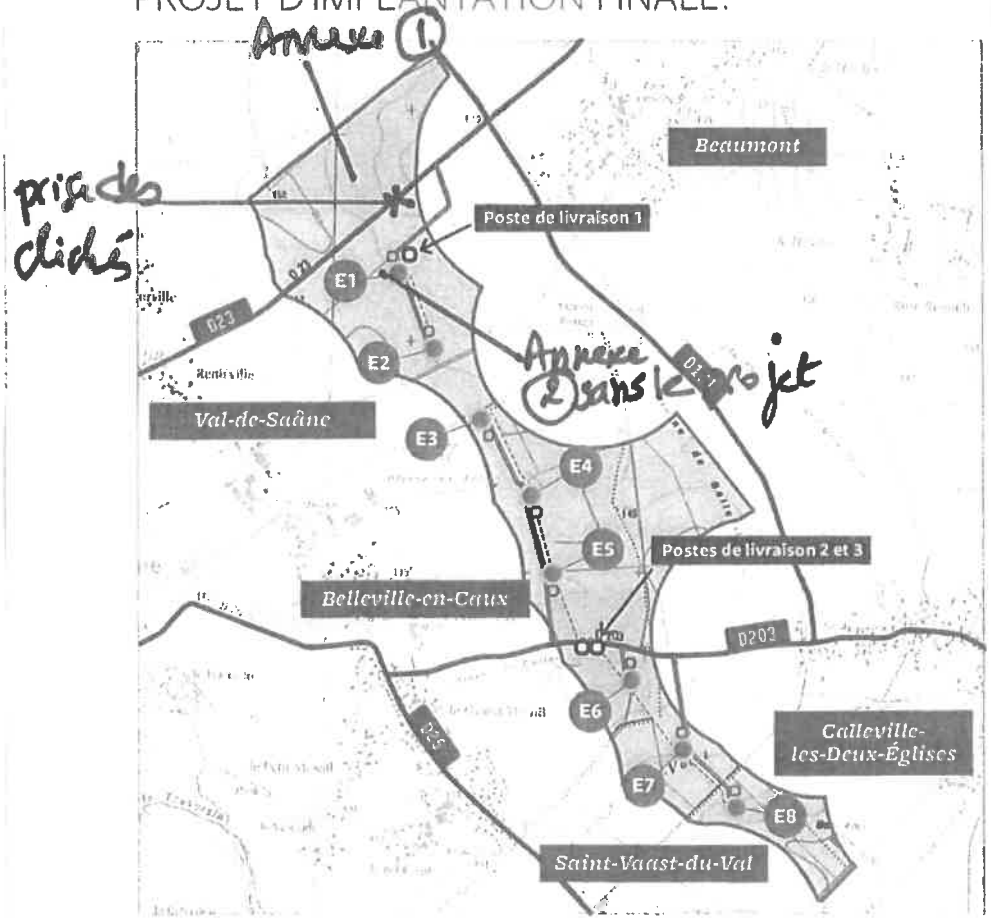

ADKEMO (1)

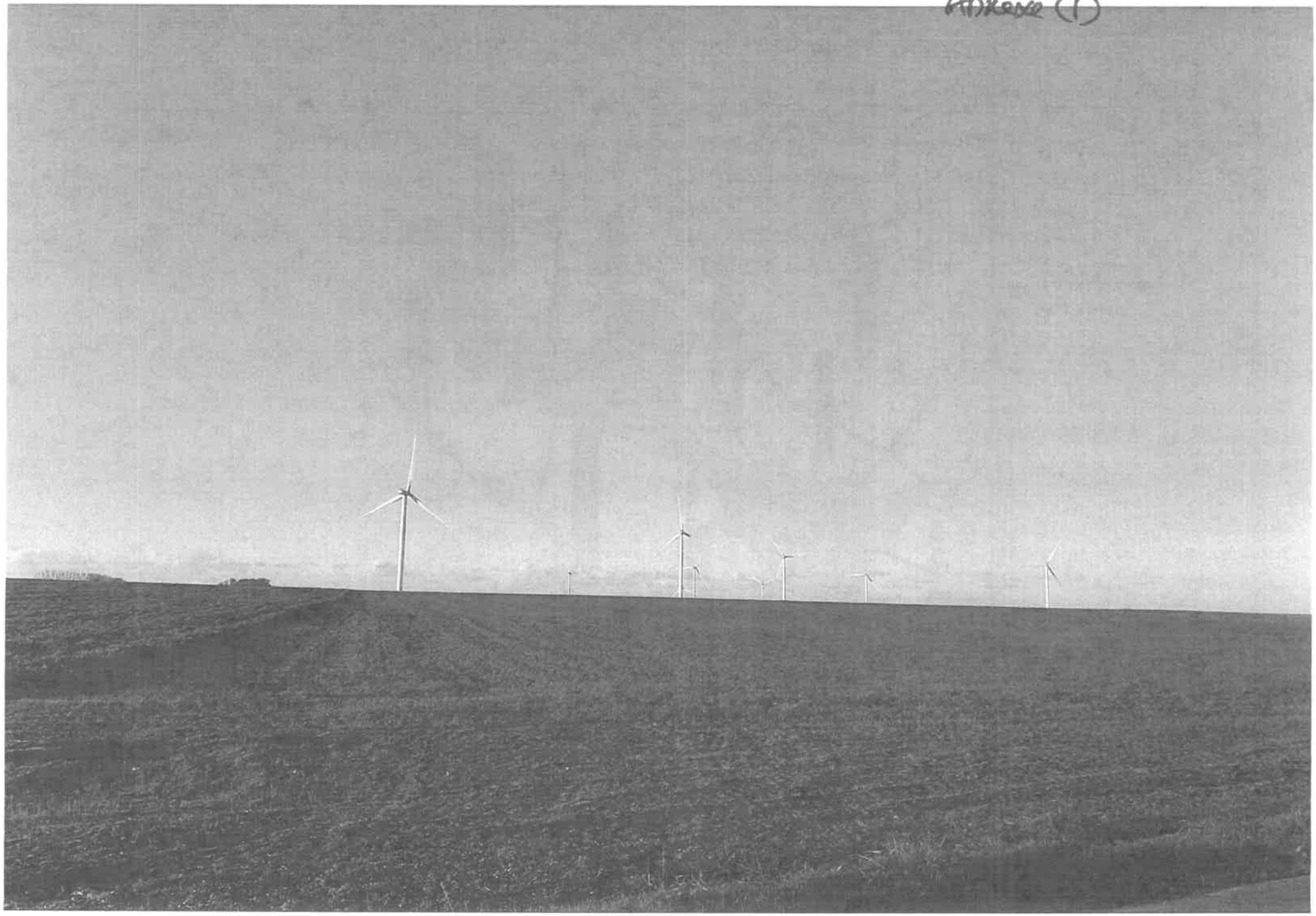

Annexe (2)

Monsieur Jean-Pierre Bouchinet Commissaire-enquêteur
Enquête publique du « Parc éolien de la plaine du Tors »

Alain Gosse

Le 20/11/2020

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous voulons tous vivre dans un environnement propre et le moins pollué possible et l'éolien n'est pas la bonne solution, cela a été largement démontré. C'est un désastre écologique !

L'éolien, faut pas l'imposer d'en haut.
Le 14 janvier 2020, le Président de la République a déclaré à Pau : « ***La capacité à développer massivement de l'éolien est réduite... le consensus autour de l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays.*** »
En avril, dans la programmation pluriannuelle de l'énergie il a été décidé de passer le parc éolien de 8 000 mâts à environ 14 500 en 2028 pour atteindre un triplement en 2035 selon les projections de l'ADEME.
Elisabeth Borne a même dit à l'époque qu'il ne fallait plus de projets d'implantation d'éoliennes de façon anarchique.

Un coût exorbitant comparé à leur rendement. L'explosion du coût de l'électricité en est d'ailleurs l'une des raisons.
C'est un gouffre financier et l'idée que ces promoteurs puissent s'enrichir avec des aides publiques est insupportable.

Des gros efforts sont accomplis pour sauvegarder la biodiversité mais en même temps on installe des éoliennes qui déciment des espèces protégées en tuant des milliers d'oiseaux et de chauves-souris.

Il faudrait aussi faire la lumière sur la fragilisation de l'approvisionnement de l'énergie électrique. RTE l'a déjà dénoncé à différentes reprises.
Mme Pompili a annoncé hier, les risques possibles de coupures de courant pour cet hiver. Cette situation inédite est le résultat de la politique de démantèlement des centrales nucléaires.
Pour compenser l'arrêt de Fessenheim, et devant l'intermittence des éoliennes, on fait appel à la production des centrales à gaz, centrales à charbon ou bien compter sur L'Allemagne qui vient de construire des centrales à charbon près de la frontière.
En dernier recours, des coupures localisées et temporaires peuvent être organisées.
Alors bien sûr, devant cette augmentation de rejets de gaz à effet de serre, l'argument écologique ne tient plus. Pourtant la France s'est engagée à réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Paris.
Comment expliquer une politique énergétique absurde dont on connaît les néfastes conséquences sociales, environnementales et financières.
Faire baisser la part du nucléaire à 50% d'ici 2035 est de la folie!

Les personnes simples et de bon sens ne croient pas à cette propagande verte que l'on nous impose.
C'est faire mal à notre ruralité que de continuer à multiplier ces projets
inutiles qui défigurent notre environnement et nous rendent malades.
Lorsque des problèmes de santé sont relatés et dénoncés, les gens sont laissés dans leurs souffrance...
Les dommages collatéraux causés à la population sont-ils jugé acceptables ?

Cette politique écologique est-elle devenue inhumaine ?

Dans un rayon de quelques kms, les habitations perdent entre 30 et 40 % de leur valeur quand elles trouvent un acheteur, comme l'ont vérifié les notaires dans ces zones et quelquefois les maisons deviennent invendables.

Il est à signaler que cette **enquête publique se déroule en plein confinement**, ce qui pose problème pour les personnes qui ne disposent pas d'internet et qui ont peur de sortir de chez elles.

Ces puissantes machines de 4 MW sont bien trop prés des habitations et des écoles. Pour le respect des riverains, une **distance de 10 fois la hauteur d'une éolienne pale comprise** devrait être appliquée comme chez certains de nos voisins. (1500m)
Une distance entre chaque projet dans la région ne respecte pas la préconisation de 5 km pour éviter le mitage. Nous assistons à une saturation du paysage.
En partant des projets de :
la plaine la Houssaye vers la la plaine de l'Etantot il y a 3,5km de distance.
De l'Etantot au parc de Tôtes, de Tôtes au parc de Belleville en caux,
De Belleville en Caux au parc de Calleville les 2églises,de Calleville à Saint Pierre Bénouville - **Ils sont tous à moins de 5km !**
Et bien sûr, d'autres projets dorment encore dans les cartons car on les sort , les uns après les autres.
Cela devient une pollution supplémentaire, On détruit notre lieu de vie. Onjoue avec notre santé et l'avenir de nos enfants.
Ces perspectives sont inacceptables pour notre pays qui prétend rester la première destination en nombre de touristes.
C'est une désolation et c'est effrayant de voir le mépris qui nous est réservé lorsque l'on habite à la campagne.

Qu'allons nous laisser à nos enfants et petits enfants ?

En espérant que ce courrier attirera votre attention et vous guidera à formuler votre rapport en tout état de cause.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations.

Alain Gosse

Mr et Mme KOWALCZYK NICOLAS

A Val de Saâne, le 20/11/2020

Objet : Parc Eolien Plaine du Tors

Avis sur le projet

Monsieur LE COMMISSAIRE Enquêteur,

Tout d'abord, je tiens à préciser que notre habitation n'est pas une ferme comme il est mentionné sur le dossier mais une maison d'habitation ou nous vivons avec nos trois enfants. Cette habitation à bien été une ferme mais il y a plus de 25 ans au moins. Cette information avait été donné à Mme Claire Masade de SEIDER lors de sa visite à notre domicile courant de l'année 2019 lors de cette visite, une proposition d'isolation phonique nous avez été proposée, un arrêt des éoliennes les plus proches de notre habitation la nuit, la plantation d'arbuste et d'autre solution pour minimiser les bruits. En vous précisant que notre habitation est située, par rapport au parc éolien, dans l'axe des vents dominants la plupart du temps et que nous serons vraiment très impactés par toutes les nuisances provoquées par celles-ci.

J'ai pu donc à ma grande surprise, voir la façon de faire de certains intervenant.

Certes, le projet fera intervenir des entreprises du secteur mais cette vision est à court terme car dans le temps il ne fera travailler que des entreprises hors département. Je ne suis pas contre l'éolien mais lorsqu'il il a pour but de défigurer le paysage et qu'il apporte 20% de l'énergie, j'ai un gros doute d'autant que ce sont les citoyens qui financent ce type de projet (argent publique). Il contribue également à dénaturer nos campagnes. Il ne manque plus qu'un projet sur la plaine de Beaumont et nous seront entouré d'éoliennes.

Je laisse le choix à toute personne qui est pour ce type de projet de venir prendre notre place (notre habitation à 580 mètres d'une des éoliennes E2 ou E3). Je pense qu'il n'y aura pas grand amateur **"ou peut être vous, Monsieur le Préfet !!!"**.

Je tenais à dire également que c'est la fin d'un projet de vie. Un cadeau empoisonné pour nos enfants qui hériteront d'un bien qui aura perdu beaucoup de sa valeur.

Si dans un futur proche il s'avère qu'il y a bien un risque pour la santé de l'être humain, je n'oublierai pas de rappeler à certains leur responsabilité dans ce dossier.

Cordialement,

Mr et Mme KOWALCZYK

ET LEURS ENFANTS

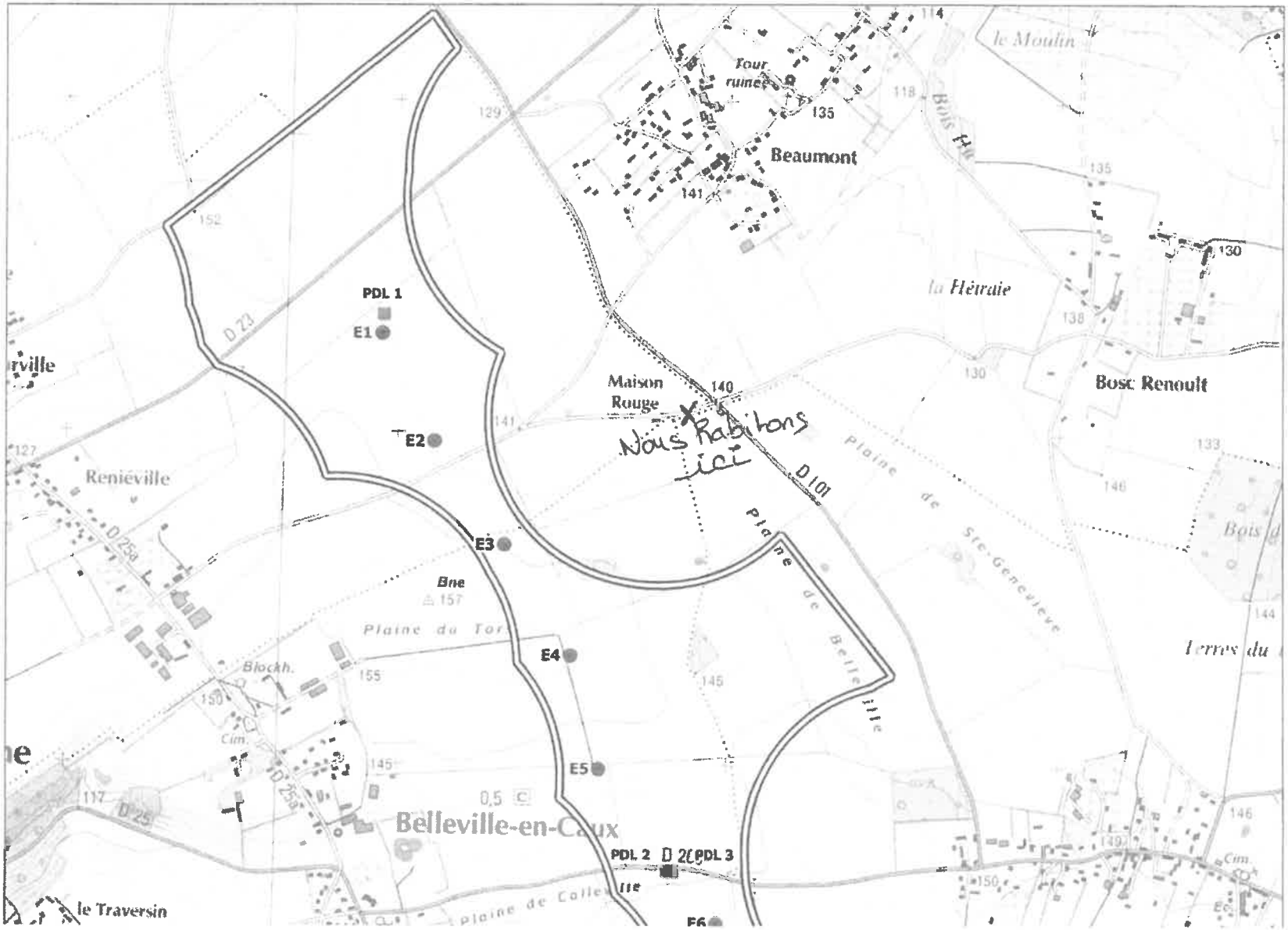
PDL 1
E1
E2
E3
E4
E5
E6
PDL 2
PDL 3
Beaumont
Tour ruiner
Maison Rouge
Nous Habitons ici
Bosc Renoult
la Hêtraie
le Moulin
Renieville
Belleville-en-Caux
le Traversin
Plaine du Tors
Plaine de Ste-Geneviève
Plaine de Belleville
Plaine de Colleville
Bne
Blockh.
Cim.
D 23
D 101
D 25
D 25a
D 20
Bois Ha
Bois d
Terres du